

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

16 | SEPT
2025



AHSSEA

ASSOCIATION HAUT-SAONOISE POUR LA
SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE

SOMMAIRE

• Direction générale	Page 5
• Pôle protection de l'enfance	Page 13
◦ Centre éducatif Marcel Rozard / Service d'accompagnement des jeunes en semi-autonomie	Page 14
◦ Service éducatif et social d'accompagnement modulable	Page 19
◦ Service d'investigation éducative	Page 24
◦ Service de prévention spécialisée	Page 27
• Pôle médico social	Page 35
◦ Dispositif intégré médico-éducatif	Page 36
◦ Dispositif d'appui protection de l'enfance / handicap	Page 38
◦ Service d'éducation et de soins spécialisés à domicile	Page 44
◦ Centre d'action médico-sociale précoce / Plateforme de coordination et d'orientation	
◦ Service d'accompagnement à la vie sociale - Sam	Page 48
• Pôle famille	Page 50
◦ Centre maternel et familial	Page 51
◦ Médiation familiale	Page 53
◦ Espace rencontre	Page 55
◦ Service d'accompagnement des femmes en difficulté / Dispositif insertion jeunes / Auteurs et victimes de violences	Page 57
• Pôle insertion	Page 61
◦ Centre provisoire d'accueil et d'insertion	Page 62
◦ Point habitat jeunes	Page 66
◦ Cap emploi	Page 69
• Rapport d'activité du directeur général	Page 72
• Bilan et compte de résultat au 31 décembre 2024	Page 77
• Press book	Page 82

DIRECTION GÉNÉRALE



AHSSEA



DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale met en œuvre la politique associative décidée par le conseil d'administration et le bureau de l'association. Elle assure le lien entre les administrateurs et la direction des établissements et services. Elle assure des fonctions supports et se pose en ressource et en expertise dans les domaines suivants :

- ressources humaines,
- achats, comptabilité, gestion et finance,
- administratif et communication,
- technique (flotte automobile, assurances, travaux, informatique, téléphonie...).

Soucieuse de rendre un service de qualité, elle doit en permanence s'adapter aux demandes de la gouvernance, aux attentes des établissements et services et aux sollicitations des partenaires.

Pour l'ensemble des établissements et services les missions de la direction générale sont :

COMPTABILITÉ, GESTION, FINANCE ET ACHATS :

- traitement, enregistrement et paiement des factures
- enregistrements bancaires
- enregistrement des produits de tarification et suivi des paiements
- élaboration des budgets prévisionnels, des comptes administratifs, et du bilan consolidé
- élaboration des plans pluriannuels d'investissements
- demandes de subventions diverses
- relation avec les financeurs (réponses aux procédures contradictoires et questions diverses)
- relation avec l'expert-comptable et le commissaire aux comptes
- suivi des investissements
- contrôle de gestion
- gestion des banques
- réponse aux appels à projets – partie budgétaire
- élaboration du CPOM – partie budgétaire
- gestion des assurances
- achats groupés, procédures d'achats.

La gestion comptable et financière des établissements et services relève de la direction générale, sous la responsabilité de la directrice générale adjointe, en collaboration avec la directrice financière et les directeurs d'établissements et services. Elle doit veiller :

- au respect de la réglementation
- au respect des budgets accordés
- aux contraintes économiques : rechercher le meilleur rapport qualité/prix, d'où une politique réfléchie des achats mutualisés, des investissements, des emprunts
- à l'anticipation et aux analyses prospectives : prévoir à court, moyen et long terme, notamment en matière d'investissements
- à la compréhension et à l'analyse des comptes pour aider à la décision

RESSOURCES HUMAINES

- administration du personnel
- procédure de recrutement
- établissement des contrats de travail et avenants
- gestion des paies, application de la convention collective
- procédures disciplinaires
- gestion des contentieux
- gestion du contrat mutuelle et prévoyance
- suivi des obligations liées à la santé au travail
- élaboration et mise en œuvre du plan de développement des compétences
- élaboration du bilan social
- poursuite et mise en œuvre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- veille à la mise en œuvre des entretiens professionnels et des entretiens individuels d'activité
- veille juridique légale et conventionnelle
- suivi des relations sociales : comité social et économique, commissions, négociation annuelle obligatoire, accords...
- suivi et mise en œuvre des accords conclus.

La gestion des ressources humaines relève de la direction générale, sous la responsabilité du directeur général et de la directrice générale adjointe, en collaboration avec la responsable des ressources humaines et les directeurs d'établissements et services.

TECHNIQUE, LOGISTIQUE, IMMOBILIER, SÉCURITÉ, INFORMATIQUE, TÉLÉPHONIE ET TRAVAUX

- gestion de la flotte de véhicules
- mise en place et suivi du réseau informatique et téléphonie
- suivi du parc informatique et choix des options techniques et technologiques
- mise en place et suivi des divers contrats (énergie, maintenance, location...)
- suivi de l'entretien du bâti et des travaux
- mise à jour du document unique des risques professionnels
- supervision des mesures obligatoires de sécurité
- réflexion sur la mutualisation des moyens et mise en œuvre
- gestion des assurances (contrat, sinistres, lien avec les experts...).

La gestion technique, logistique et les travaux sont sous la responsabilité de la directrice générale adjointe en collaboration avec les cadres techniques, les directeurs d'établissements et services.

ADMINISTRATION ET COMMUNICATION

Administration générale :

- gestion du secrétariat de la gouvernance et des obligations statutaires
- gestion administrative de la direction générale, des circuits d'information, courriers, préparation, organisation et compte rendu de réunions
- étude et constitution des différents dossiers administratifs
- élaboration des dossiers de création ou d'extension des établissements ou services
- participation aux demandes d'agrément, d'habilitation des établissements et services
- élaboration des appels à projets – partie administrative
- participation aux demandes de subventions
- participation au suivi de l'évaluation externe
- développement et mise en œuvre de la communication interne et digitale
- création des supports de communication
- suivi et mise à jour du site internet et des réseaux sociaux
- organisation et gestion des événements
- mise en œuvre et suivi du RGPD au sein de l'association.

La gestion administrative et la communication relèvent de la direction générale, sous la responsabilité du directeur général, en collaboration avec la responsable administrative/communication et les directeurs d'établissements et services.

VIE ASSOCIATIVE

- suivi du secrétariat général de l'association, courriers, registres
- convocations, constitution des dossiers et comptes-rendus des réunions des instances associatives, réunion de bureau, conseil d'administration, assemblée générale, commissions.

La vie associative est sous la responsabilité du président de l'association, en collaboration avec le directeur général et la responsable administrative/communication.

L'année 2024 a permis la mise en place ou la prolongation de certains dispositifs et la transformation d'autres activités :

- modification de l'habilitation PEAD en mesure d'assistance en milieu ouvert renforcée avec hébergement (passage de 25 à 60 places)
- extension de l'habilitation du SAJES pour atteindre 34 places
- poursuite du dispositif d'accueil des ukrainiens
- appel à projet O2R : repérage et la remobilisation des "invisibles" sur l'ensemble du département
- mise en place d'une colocation solidaire rattachée au service de prévention spécialisée
- renforcement du dispositif d'intervention social de rue (+0,5 ETP)
- augmentation du nombre de place du dispositif d'appui protection de l'enfance / handicap (+ 10 places)
- mise en place de la guidance parentale au sein du CAMSP
- réalisation d'un projet de recherche au sein du CAMSP
- poursuite de la transformation en dispositif intégré médico éducatif

Mais elle a aussi été marquée par l'arrêt du dispositif "AVEC" (accompagnement vers l'emploi et la citoyenneté) qui était géré par le CPAI.

En 2024, la direction générale a travaillé sur la modernisation des équipements informatiques de l'association :

- passage à la fibre des derniers sites qui n'en bénéficiaient pas jusque là
- évolution du dossier de l'usager informatisé
- renouvellement du 10% du parc informatique et réponses aux besoins supplémentaires
- renouvellement de 20% de la flotte de téléphones portables et réponses aux besoins supplémentaires
- étude relative à la téléphonie IP
- déploiement du WIFI usagers pour le bâtiment « la colombe » et étude du besoin pour les autres sites
- démarrage du déploiement de la vidéosurveillance (6 bâtiments sur 8 équipés)
- déploiement du logiciel G-RESERV pour la réservation et le suivi des réservations de véhicules.

La direction générale a également poursuivi la réalisation d'achats groupés sur le matériel informatique, la téléphonie et le mobilier. Un recensement des besoins a été réalisé par l'ensemble des établissements et services, l'achat du matériel a été pris en charge par la direction générale sur des prix négociés et comparés.

Etant donné l'augmentation des tarifs de l'énergie, des contrats de gaz et d'électricité ont été négociés de façon temporaire pour permettre à terme un rattachement de l'ensemble des contrats au groupement d'achat SIED (2025 pour le gaz, 2026 pour l'électricité)

Suite aux négociations réalisées en 2023 sur le renouvellement de la flotte automobile, le déploiement de 90 véhicules en location, soit la moitié du parc automobile, a été réalisé tout au long de l'année 2024. Les tarifs négociés permettent d'atténuer l'inflation subie depuis 2022.

La direction générale a également fait appel à un prestataire pour la réalisation d'un audit sur les contrats d'assurances. L'audit a démarré en fin d'année 2024.

Au 01/01/2024, la direction générale a mis en place un pôle ouvrier d'entretien regroupant les ouvriers d'entretien d'une partie des établissements et services (DG, CEMR FROTEY, PHAJ, SESSAD, CAMSP, SESAM, SPS, SAFED, CMF, SAVS-SAM et CAP EMPLOI). Cette nouvelle organisation a permis de répondre à 1400 demandes de travaux tout au long de l'année et de prendre en charge la rénovation de logements diffus pour le CPAI et le SAFED.

L'année 2024 a permis de réaliser des rénovations dans une partie des bâtiments du patrimoine immobilier :

- démolition d'une partie de l'extension sud du château (élargissement de la voie) avec réfection du mur
- réfection du toit en tôle sur l'extension du château et démarrage de la réfection de la terrasse
- rénovation des huit cuisines du bâtiment du CPAI à Lure
- réalisation de travaux d'aménagements dans les locaux du SAFED / CMF rue baron Bouvier à Vesoul
- réalisation de travaux de réfections nécessaires sur le relais 19 (VMC, fosses septiques...)
- réfection du bâtiment rue des tanneurs en vue de l'installation de la PCO

La direction générale a aussi avancé sur certains projets immobiliers d'envergure :

- rénovation du bâtiment "la colombe" pour le centre éducatif "Marcel Rozard", ce bâtiment accueillera à terme les mineurs non accompagnés. Les travaux ont débuté en septembre 2023 et sont quasiment terminés à fin 2024

- construction d'un nouveau bâtiment pour le centre éducatif "Marcel Rozard" à Frotey-les-Vesoul, et rénovation du "pavillon". Les travaux ont débuté en janvier 2024
- concrétisation du projet de construction d'une chaufferie centrale bois qui alimentera tous les bâtiments de l'AHSSEA sur le site de Frotey-les-Vesoul ainsi que les bâtiments communaux et l'ADMR. Ce projet est porté par la commune de FROTEY LES VESOUL
- démarrage des travaux pour le raccordement du site du DIME à la chaufferie centrale des Rêpes
- réalisation d'études de faisabilité pour une rénovation / reconstruction complète du DIME à Vesoul sur le site rue Alexis Muenier, en intégrant l'ensemble des services médico-sociaux.
- réalisation d'études pour la réhabilitation du bâtiment 2 du PHAJ à Frotey les Vesoul
- démarrage des réflexions pour l'aménagement d'équipements sportifs sur le site de FROTEY LES VESOUL

Concernant les services administration, communication, comptabilité et ressources humaines, l'année 2024 a également été dynamique :

- mise à jour importante du guide pratique regroupant l'ensemble des procédures de l'association et réalisation de réunions de présentations aux services
- réorganisation complète du plan de classement informatique de la direction générale
- mise en place d'un espace informatique collaboratif avec les établissements et services
- développement du plan de communication (mise à jour du site internet, présence sur les réseaux sociaux, réalisation de vidéos diverses...)
- poursuite des travaux RGPD
- renforcement des suivis financiers afin d'accompagner au mieux les établissements et limiter les déficits en lien avec l'inflation (suivis budgétaires ciblés, plans d'investissements, plans de financement des projets immobiliers, aide au suivi budgétaire des Directions d'établissements...)
- travail sur la QVCT (mise en place d'un baromètre et de groupes de travail)
- travail sur le bilan social et actualisation de la banque de données économiques et sociales
- mise en place du forfait jour pour les directeurs
- audit social du commissaire aux comptes
- audits syndex (politique sociale, orientations stratégiques, situation économique et financière)
- mise en place de l'organisation en quatre pôles (protection de l'enfance, famille médico-social et insertion)
- début de l'évaluation externe des ESMS (SESAM, SPS, CMF et SAFED).

D'autres projets importants et ambitieux continueront de mobiliser la direction générale en 2025 :

- dématérialisation des factures, des fiches de paie et du classement
- optimisation des dépenses pour faire face à l'inflation et aux restrictions budgétaires
- amélioration de la signalétique de l'ensemble des établissements et services
- poursuite des travaux RGPD
- suivi du développement de la communication
- mise en place des actions QVCT validées par la gouvernance
- poursuite des travaux sur la gestion des emplois et des parcours professionnels
- études sur le renouvellement du serveur avec pour objectif la centralisation du stockage de l'ensemble des établissements et services
- changement de dossier de l'usager informatisé pour le SAVS SAM, les SESSAD et le CAMSP
- mise en place de la téléphonie IP
- poursuite du déploiement du WIFI usagers et de la vidéosurveillance
- poursuite du renouvellement du matériel informatique
- mise en place d'un outil de ticketing pour la gestion informatique
- mise en place d'un suivi centralisé de la sécurité et réflexion sur la mise en place de marché groupés relatifs aux contrats de maintenance
- analyse de l'outil G-RESERV pour fiabiliser l'outil et études d'optimisation de la flotte automobile
- réalisation de l'audit assurance dans le but d'optimiser nos contrats
- poursuite de l'évaluation externe des ESMS
- poursuite des projets immobiliers en cours (Colombine, maison / pavillon, PHAJ, pôle médico social, équipements sportifs, chaufferies centrales...)
- déménagement du PHARE de Froideconche dans les locaux des barrages à Luxeuil
- inauguration des nouveaux bâtiments et 80 ans de l'AHSSEA.

PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE



AHSSEA

CENTRE ÉDUCATIF MARCEL ROZARD

SECTEUR HEBERGEMENT POLE PROTECTION DE L'ENFANCE : CEMR et son Antenne de GRAY / Espace Famille

- Le taux d'activité en INTERNAT était fixé comme suit en 2024 : 46 places habilitées.
- Résultat : 89% pour 41 jeunes suivis en moyenne.
- Le taux d'activité en PEAD était fixé comme suit en 2024 : 25 places, puis 60 places habilitées au cours de l'année 2024.
- Résultat : 85% pour 51 jeunes suivis en moyenne.
- 48 admissions ont été réalisées en 2024, dont 20 en PEAD : 41 sur le site de FROTEY-LÈS-VESOUL et 7 sur le site de GRAY.
- 66 fins de prises en charge : 61 sur FROTEY-LÈS-VESOUL et 5 sur GRAY.

Nous avons eu à prendre en charge 16 fratries et nous avons suivi 19 jeunes majeurs. Sur l'année, 70 jeunes ont été suivis en internat (49% de filles et 51% de garçons) ainsi que 76 jeunes en PEAD et en service de suite (57% de garçons et 43% de filles).

La moyenne d'âge des jeunes admis en 2024 est de 14 ans, tous services confondus. Cette année enfin, il est à noter le passage de l'internat au PEAD de 3 situations et le passage du PEAD à l'internat de 4 situations.

Pour l'**INTERNAT**, ces chiffres reflètent le vécu d'une année de travaux et son lot de perturbations au niveau des prises en charge des jeunes : déménagements successifs, nuisances sonores, espaces envahis n'ont pas été un gage de sérénité pour les jeunes accueillis et les équipes éducatives sur le site de FROTEY-LÈS-VESOUL. Nous avons sollicité et obtenu l'accord de l'ASE pour un allégement de l'activité internat pendant les travaux. Par ailleurs, les équipes de nuit ont été amenées à intervenir sur le PHAJ et des appartements extérieurs du CEMR, appartements pour lesquels les conditions d'accueil et les fonctionnements ont été très adaptés.

Les perturbations s'expliquent également par un public qui ne cesse d'évoluer vers des problématiques psychiques ou psychiatriques et des comportements violents, peu enclin à subir un collectif et sous l'emprise de produits psychotropes. Ces problématiques concernent une partie du public, mais qui s'approche de plus en plus d'une majorité du public accueilli.

L'activité de l'internat a été perturbée pour ces diverses raisons. Sur les deux derniers mois de l'année, nous avons été amenés à réduire les accueils de 6 places en internat classique. Sur le site de GRAY nous avons maintenu 18 places en compensation avec un renfort éducatif.

En **PEAD**, l'évolution de notre activité a été mise en place en cours d'année de 25 à 60 mesures, mais l'attente de la nouvelle loi concernant les PEAD (plus considérés en placements) ont restreint le nombre de mesures confiées en fin d'année, dans l'attente de modification de la loi, il n'y a rien d'alarmant à cet égard et les prévisions pour la mise en place des mesures d'AEMO RH sont positives.

Plus inquiétant en PEAD, l'âge des jeunes suivis avec des fratries et des enfants de 4 ans, 6 ans..., qui en cas de besoin de replis ne peuvent pas à ce jour être hébergés sur nos sites. Par ailleurs, le travail de l'équipe éducative avec des plus jeunes n'est plus le même du fait des nouvelles dispositions de type AEMOR-H.

Pour l'**ESPACE FAMILLE**, 786 visites réalisées sur l'année pour 1.5 ETP de travailleurs sociaux (environ 15 visites par semaine en moyenne sur l'année).

Une baisse significative sur le 3^{ème} trimestre avec l'absence d'un salarié que nous ne pouvons pas remplacer sur ce type de suivi.

Une activité importante, mais des demandes de l'ASE afin que l'on puisse réaliser encore plus de visites médiatisées sur le secteur de GRAY. Cependant, aucun moyen supplémentaire ni en personnels éducatifs ni en support administratif, psychologique ou logistique.

Un incident important cette année avec l'intrusion d'un père de famille et des menaces de mort auprès des salariés amenant un dépôt de plainte et une nécessaire augmentation de la sécurité dans nos locaux.

Chaque trimestre, des réunions et des temps de travail entre opérateurs du département ont enrichi nos pratiques professionnelles.

INSERTION

Déscolarisation d'un nombre de mineurs de plus en plus important en internat et ou en PEAD. L'addiction aux réseaux sociaux est un fléau, ils refusent de sortir de chez eux, de leurs chambres. De plus en plus de jeunes pour lesquels des aménagements de scolarité avec l'éducation nationale ne sont pas suffisants ; phobies scolaires, addictions aux réseaux sociaux et aux jeux perturbant le rythme de vie, exclusion du fait de comportements violents ou inadaptés.

ACTIVITÉS - LOISIRS

Un séjour en VENDÉE et au futuroscope cette année pour le CEMR de FROTEY-LÈS-VESOUL. De nombreuses activités sur le département pour les jeunes présents les week-ends et les vacances scolaires.

Un séjour également au futuroscope et plutôt des séjours adaptés sur le site de GRAY au regard des problématiques plus dans la déficience et le médico-social. Les conditions du droit du travail limitant ces temps éducatifs pourtant importants.

PERSONNELS

- Taux d'absentéisme : 8%

Des mouvements importants cette année avec la multiplication de contrats en CDD et pour la deuxième année consécutive le recours à des personnels intérimaires en internat et en doublure, faute de recrutements suffisants de personnes diplômées et sur des situations amenant des réponses urgentes pour assurer la sécurité des usagers.

6 stagiaires d'école du travail social ont été accueillis et 2 apprentis en 3^{ème} année ES poursuivent leurs formations.

La mise en place cette année d'une journée de cohésion des équipes dans le cadre de la QVCT et d'un parcours kayak réalisé à cet effet avec pique-nique.

ORGANISATION

Mise en place des logiciels G-RESERV et du DUI avec encore beaucoup d'appréhension des équipes.

Des temps dédiés à cet effet sont mis en place.



SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN SEMI-AUTONOMIE

ACTIVITÉ

- **Taux d'activité :** 101% pour 31 jeunes suivis en moyenne

L'évolution permanente des habilitations au gré des besoins exprimés par les services de l'Etat et du Département en termes de politiques sociales, ont fait évoluer l'habilitation de ce service de 28 à 34 places. Extension des hébergements par la location d'un appartement extérieur (4 chambres) en location supplémentaire et utilisation plus importante de places du relais 19.

PROFESSIONNELS

L'équipe a quant à elle été consolidée qu'en milieu d'année. 3 personnes diplômées du travail social et une extension du temps de travail de la maîtresse de maison a été prise en compte. Le soutien et la présence de la cheffe de service éducatif est un élément essentiel dans le bon fonctionnement de ce service.

- **Taux d'absentéisme :** 5.62%

Chaque trimestre, des réunions et des temps de travail entre opérateurs du département enrichissent nos pratiques professionnelles, et des mutualisations de services ont été réalisées sur des transports vers les ambassades notamment à PARIS ou LYON.

L'AHSRA a intégré le groupe d'analyse de la pratique auquel nous participons avec l'AHSFC et l'AFSAME ; C'est également une garantie de solidarité des associations sur le département et un vecteur positif en termes de communication et d'action.

INSERTION

- 27 jeunes en apprentissage (CAP)
- 15 en lycée professionnel / UPE2A
- 7 en évaluation des besoins ou recherche de formation (inscription MILO).

VIE EN COLLECTIF

Globalement les hébergements diffus permettent une préparation à l'autonomie des jeunes. La proximité du centre-ville ou des commodités permet des conditions favorables à l'apprentissage.

Le passage à l'âge adulte constitue une étape décisive pour les jeunes du SAJES. Pour certains, la sortie du dispositif entraîne un climat insécurisant et anxiogène. Les appartements à l'extérieur sont des outils, leviers nécessaires à cette préparation à l'autonomie de demain.

Les conditions d'hébergement restent à certains endroits très précaires. Les équipes et les jeunes accueillis attendent avec impatience les nouveaux locaux. La résidence la Colombine est totalement rénovée. Elle offrira un cadre optimal, sécurisé pour les jeunes du SAJES.

L'équipe du SAJES met un point d'honneur à travailler la notion de parcours, permettant de préparer au mieux les jeunes à leur sortie.

ACTIVITES LOISIRS

De nombreuses activités ont ponctué cette année au niveau sportif et convivial : manifestations diverses, challenges sportifs : l'équipe du SAJES a remporté le tournoi de futsal URHAJ 2024, repas en commun avec d'autres services du PHAJ, échanges avec les autres dispositifs de MNA du Département.

Un très bon état d'esprit porté et animé par une équipe de professionnelles motivées.

Le SAJES, un terrain de stage :

Le SAJES est sollicité régulièrement par l'IRTS afin d'accueillir des stagiaires éducateurs spécialisés. Cette année, nous avons accueilli un stage collectif, dans le but de travailler autour d'un diagnostic territorial. Celui-ci a pour vocation de répondre aux besoins repérés par l'ensemble des acteurs du DMNA.

2025, ce sera :

Intégration à
la Colombine

Groupes
d'expression

Evaluation
externe

Projet de
service



SERVICE ÉDUCATIF ET SOCIAL D'ACCOMPAGNEMENT MODULABLE

PRÉSENTATION DU SERVICE

Créé en mai 2023, le service éducatif et social d'accompagnement modulable (SESAM) est le fruit de la fusion du service d'action éducative en milieu ouvert (AEMO), du service social prévention (SSP), du dispositif d'action éducative à domicile renforcée (DAEDR), ayant permis la mise en œuvre effective de la mesure unique modulable (MUM). Il connaît en 2024 sa première année pleine d'exercice au sein des 5 sites qui le composent et qui permettent de poursuivre la couverture d'intervention sur l'ensemble du Département, tout en instaurant une réponse territoriale de proximité.

Les sites sont les suivants, avec un découpage effectué selon les centres médico-sociaux (CMS) de rattachement :

- site FLEURIER à VESOUL (secteur du CMS de JUSSEY)
- site ALLIES à VESOUL (secteurs des CMS de VESOUL et RIOZ)
- site CHATEAU à FROTEY-LES-VESOUL (secteurs des CMS de SAINT-LOUUP et LUXEUIL)
- site LURE (secteurs des CMS de LURE, HERICOURT, CHAMPAGNEY)
- site GRAY (secteur du CMS de GRAY).

L'objectif de la démarche, coconstruite en interne, ainsi qu'avec les services du conseil départemental et notamment l'aide sociale à l'enfance et les juges des enfants, repose sur le déploiement d'une organisation, de moyens et d'outils, propres à permettre une réponse ajustée au besoin de l'enfant et de sa famille, au travers d'une mesure spécifique sécurisant le parcours du mineur accompagné.

Dès lors, la MUM permet l'intervention, à la fois au titre des mesures judiciaires classiques (AEMO), des mesures administratives classiques (AED), des mesures judiciaires renforcées (AEMOR) et des mesures administratives renforcées (AEDR), et ce, avec une possible modulation de la fréquence d'intervention, et le maintien du positionnement d'un seul et même professionnel référent quelle que soit la nature de la mesure et les changements de rythmicité.

Chaque site est composé d'une équipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux, secrétaires, psychologues, chefs de service, au prorata des besoins compte tenu du nombre de mesures par secteur, pour une habilitation globale de 1152 mineurs.

ACTIVITÉ DU SERVICE EN CHIFFRES

En 2024, ce sont **1301 mineurs suivis sur la période annuelle**, considérant les rotations et flux des entrées et des sorties, soit une baisse par rapport à l'année précédente (1430 sur les données de janvier à décembre 2023).

La **moyenne de 870 mineurs suivis par mois**, en légère hausse par rapport à 2023 (857 pour 2023 portant sur une ½ année) confirme une activité inférieure à l'habilitation de 1152 en file active.

Contrairement à l'an dernier, cette donnée ne doit pas être mise en lien directe avec les vacances de postes et problématiques de recrutement du secteur, quand bien même cet état de fait demeurait en 2024, mais interrogée de manière plus globale au titre des bénéfices qui peuvent être ceux apportés par la mise en œuvre de la MUM. En effet, la modularité de l'intervention permet d'apporter une réponse adaptée aux mineurs et leur famille, sans rupture de parcours.

La possible modulation a permis en 2024, **194 changements de rythmicité**, dont 60% pour des passages d'une mesure renforcée à une mesure classique. Par ailleurs, la MUM permet aux professionnels d'intervenir de manière plus soutenue sur un temps relativement court sans nécessité d'une formalisation d'écrit ou d'un changement d'intervenant, afin de sécuriser une situation et d'être au plus près du besoin identifié.

En 2024, une similitude entre la moyenne annuelle des sorties (35) et des entrées (35), démontre une stabilité sur le nombre de mineurs accompagnés sur l'année.

Comme pour l'année dernière au SESAM et les années précédentes au sein du SAEMO, du SSP et du DAEDR, la **majorité des mesures provient de la cellule de recueil des informations préoccupantes** (CRIP) pour 73% (72% en 2023).

Les **motifs d'intervention premiers demeurent identiques également, à savoir les carences éducatives et affectives** (65%), même si une baisse est constatée par rapport à l'an dernier (76%). Cet item représente une catégorie large regroupant plusieurs critères qui nécessitent de déployer les compétences élargies de l'ensemble des profils des professionnels.

L'âge avait évolué par rapport aux constats des années précédentes au sein du SAEMO, du SSP et du DAEDR, et posait, en 2023, une quasi-équivalence avec majorité d'accompagnement des 6-10 ans, 10-13 ans et 13-16 ans d'une part, et d'une quasi-équivalence minoritaire des 3-6 ans et 16-18 ans. En 2024, **l'accompagnement des 6-16 ans demeure majoritaire et représente 70% des mineurs accompagnés**. Ce sont 5 contrats jeunes majeurs pour les plus de 18 ans comptabilisés cette année (3 en 2023).

Au titre des sorties, le service comptabilise **au total tous sites confondus, 72 mineurs faisant l'objet d'une mesure de placement** (9 S.GRAY, 20 S.LURE, 14 S.CHATEAU, 13 S.ALLIÉS, 2 S.FLEURIER), certains pour d'importantes fratries, certains avec une préparation toujours prioritairement recherchée, certains avec possibilité de confier les mineurs à des tiers dignes de confiance (TDC), certains faisant suite pour 14 mineurs à des ordonnances de placement provisoire (OPP).

Selon les sites et secteurs géographiques, les besoins et l'activité diffèrent. Au sein du SESAM FLEURIER, 168 (169 en 2023) mineurs ont été accompagnés à l'année. 344 (438 en 2023) l'ont été au sein du SESAM ALLIES, 262 (234 en 2023) au sein du SESAM CHATEAU, 291 (318 en 2023) au sein du SESAM LURE et 236 (271 en 2023) au sein du SESAM GRAY.

Les données 2024 diffèrent peu de celles de 2023 en chiffres bruts mais il est à rappeler que celles de 2023 correspondaient à un exercice de ½ année (juin – décembre). La **sous-activité par rapport à l'habilitation est donc constatée sur l'ensemble des sites en 2024**. Elle est à mettre en corrélation avec la **suractivité au titre de l'exercice de mesures renforcées**. Le nombre moyen annuel est de 234 mesures avec une hausse constante tout au long de l'année 2024 (+32,5% entre janvier et décembre), soit une intervention au-delà du prévisionnel et des capacités du service à ce titre.

A l'image de l'analyse par site, 2024 marque à nouveau une **prédominance des mesures judiciaires**, tant classiques (AEMO) que renforcées (AEMOR).

INTERVENTION ÉDUCATIVE ET PARTENARIAT

En 2024, la dynamique s'est poursuivie quant à l'élaboration de projets éducatifs individuels et collectifs, permettant de renforcer la participation des mineurs et de leurs parents, et de mettre au travail les différents axes éducatifs répondant à la mission et au périmètre de l'intervention.

Selon les sites, des projets ont vu le jour avec différentes sorties à visée éducative, mais également par la projection de création d'un lieu éducatif et d'espaces d'accueil. Des actions collectives se sont poursuivies ou ont été initiées, sur la base d'outils éducatifs spécifiques en lien avec les activités manuelles, sensorielles, pédagogiques, artistiques, sportives, découvertes, culturelles. Des groupes de paroles et d'échanges ont également été mis en place pour permettre la participation des pères et des mères sous différentes formes.

L'objectif de tels projets et actions reposent sur l'accès pour les mineurs et familles à des espaces permettant de développer des compétences sociales, de renforcer l'ouverture et la socialisation, ainsi que l'autonomie, la pair-aidance, mais également de privilégier l'opportunité de développement créatif, de valorisation des compétences de chacun.

Pour les professionnels, il s'agit d'accéder à l'observation d'interactions, des capacités à la mise en lien et de travailler des points spécifiques dans une configuration parfois plus ludique ou innovante. La diversité des supports éducatifs permet l'ajustement d'une réponse adaptée aux besoins de l'accompagnement.

En outre, le partenariat a demeuré un axe fort pour le partage de savoirs, l'interconnaissance, le développement des compétences. Il a s'agit, pour les différents sites, de rencontrer des professionnels d'autres institutions, d'effectuer un partage quant aux outils, de renforcer les bonnes pratiques avec les différents acteurs intervenant dans le parcours de l'enfant.

BILAN 2024 ET PERSPECTIVES 2025

Suite à la création du SESAM et la mise en œuvre de la mesure unique modulable, ayant représenté un projet d'ampleur, nécessitant un fort engagement de l'ensemble des professionnels, eu égard aux multiples changements engendrés, tant sur la constitution des équipes que sur les pratiques en tant que telles, les constats positifs se poursuivent en 2024.

Les enjeux forts de ce projet, relevant de la continuité du parcours de l'enfant, et l'intervention par un même professionnel lors d'un changement de rythmicité (classique/renforcé et inversement) ou de nature de mesure (judiciaire/administratif et inversement) demeurent présents.

Les constats offrent une clé de lecture favorable par une baisse des mesures en attente, et une sous-activité globale relevant de l'hypothèse d'un accompagnement se voulant davantage ajusté et adapté aux besoins des mineurs et leur famille, dans l'instant et sur la durée.

L'articulation avec les partenaires et mandants, au travers des commissions et comités techniques mis en place ont permis de poursuivre en 2024 la fluidité dans la gestion des situations des mineurs, ainsi que dans le pilotage de l'activité et du fonctionnement du service, en lien avec la sectorisation.

L'évaluation externe à l'automne 2024 a permis de valoriser le travail effectué par les professionnels du service, et de mettre en lumière la qualité de l'accompagnement auprès du public.

Des axes de travail ont également pu être dégagés de l'analyse, permettant d'affiner les orientations 2025 quant à la démarche d'amélioration continue, au titre de la participation des mineurs et de leur famille, ainsi que de l'élaboration de nouveaux outils et procédures.

Au titre de l'activité, une vigilance sera portée au titre du nombre de mesures suivies, à mettre en corrélation avec l'habilitation, ainsi qu'au titre de l'exercice des mesures renforcées. L'évolution de l'activité devra être étudiée finement pour envisager des perspectives permettant la mise en œuvre de projets ou dispositifs répondant à l'évolution des besoins au sein de la politique sociale de protection de l'enfance.

Les projets éducatifs au sein des différents sites, mais également en inter-sites, seront poursuivis afin d'offrir une dimension d'ouverture entre professionnels et entre pairs, de réinterroger les pratiques et d'enrichir tant les supports d'accompagnement que les partages d'expériences.

Le service poursuivra le déploiement des projets associatifs quant aux différentes évolutions technologiques offrant des axes d'optimisation et d'harmonisation, mais également au titre de la qualité de vie au travail.

Enfin, la dynamique du pôle protection de l'enfance, suite à la réorganisation associative de 2024 regroupant les services par secteur d'intervention, se poursuivra pour mettre en œuvre de manière effective l'ensemble des groupes de travail transversaux, la suite de l'organisation d'immersions inter-services, ainsi que les différentes actions entreprises dans une démarche participative.



SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

PRÉSENTATION DU SERVICE : HABILITATION, MISSIONS ET OBJECTIFS

Le service d'investigation éducative est mandaté par le juge des enfants pour réaliser des mesures judiciaires d'investigation éducative d'une durée de 6 mois.

La mission du service est de :

- recueillir et analyser des éléments sur la situation scolaire, familiale, sanitaire, sociale et éducative du mineur et de sa famille,
- évaluer et nommer les potentialités d'un danger pour le mineur,
- identifier les difficultés et ressources de ce dernier et de sa famille,
- évaluer les capacités d'évolution des parents dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives,
- formuler toutes propositions adaptées afin d'apporter une aide à la décision du Juge des Enfants.

Habilé par le ministère de la justice et financé par la protection judiciaire de la jeunesse, pour 45 mesures soit 70 mineurs par an. Il s'inscrit dans le champ de la protection de l'enfance, ayant vocation à intervenir pour les mineurs de 0 à 18 ans.

La mesure est menée par une équipe pluridisciplinaire composée de :

- deux travailleurs sociaux à temps partiel
- une psychologue à temps partiel
- une secrétaire à temps partiel
- une cheffe de service à temps partiel
- sous la responsabilité de la direction de pôle

Elle appelle l'intervention de nombreux partenaires pour garantir la prise en compte de toutes les dimensions de la vie de l'enfant et de sa famille.

Des temps clés du déroulement de la mesure accompagnent les entretiens au domicile et sur l'extérieur : l'accueil institutionnel, le rendez-vous d'histoire familiale, la présynthèse, la synthèse, le dépôt du rapport éducatif et du rapport clinique, l'audience de fin de mesure.

L'année 2024 correspond à la 2^{ème} année pleine d'exercice depuis l'ouverture du service à l'automne 2021 suite à réponse favorable à appel à projet.

ACTIVITÉ DU SERVICE : NOMBRE DE MINEURS SUIVIS, FLUX ET MOTIFS D'INTERVENTION

En 2024, 56 mineurs ont été pris en charge (65 en 2023), avec un nombre d'entrées particulièrement élevé au mois de mars, mai, août, octobre et décembre, en lien avec les périodes de vacances scolaires.

L'habilitation n'a donc de nouveau pas été atteinte en 2024, notamment parce que le principe est celui de la comptabilisation d'une sortie par les services de la PJJ, seulement lorsque que le rapport éducatif est déposé au tribunal. Dès lors, les mesures débutées à compter du 01/08 de l'année N ne sont comptabilisées en mesures effectives qu'en année N+1, considérant la durée de 6 mois d'une mesure.

En outre, une baisse de l'activité a pu s'expliquer par un besoin moins marqué des juges des enfants d'obtenir une investigation avant ordonnance de mesure éducative.

Les carences éducatives constituent cette année encore le principal motif d'intervention, cependant en baisse par rapport à l'année dernière (40% cette année, 49% en 2023, 39% en 2022) suivies, une nouvelle fois, des violences intrafamiliales en nette augmentation cette année (31% cette année, 23% en 2023) et du conflit parental constant (14% cette année, 15% en 2023). En 2024, comme en 2023, aucune situation n'a été orientée par le juge pour évaluation d'un retour de placement alors que ce cas de figure représentait 19% des motifs d'intervention en 2022.

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE ET ÂGE DES MINEURS

Le service intervient sur l'ensemble du département de la Haute-Saône, et majoritairement sur les secteurs de Vesoul, Héricourt, Lure, qui représentent à eux seuls 55% de l'intervention. Saint-Loup (24,6%). Contrairement à l'année 2023, au cours de laquelle aucune mesure n'avait été ordonnée sur les secteurs de Rioz et Lure, l'intervention a été réalisée sur l'ensemble du territoire en 2024.

L'âge moyen des mineurs accompagnés en 2024 est de 10,5 ans, en hausse par rapport à l'année dernière (de 7,11 ans en 2023, 9,77 ans en 2022). Les mesures ont principalement concerné les enfants de 3-13 ans (62,5%) cette année, alors que les enfants de 0 à 6 ans représentaient la moitié des mineurs suivis et par quasi équivalence entre les 0-3 ans en 2023.

PROPOSITIONS DU SERVICE EN FIN DE MESURE

Pour plus de la moitié des situations, les propositions de service ont consisté en un accompagnement éducatif en milieu ouvert, sous mesure judiciarisée (57%).

Cette année, 20% des propositions correspondent à un non-lieu à assistance éducative et ont été suivies par le juge des enfants (25% en 2023).

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

En mai 2024, l'arrivée d'une nouvelle cheffe de service, après un précédent changement en 2023 (chef de service devenu directeur adjoint) a permis de créer une dynamique nouvelle et une réflexion collective sur différents axes dans le cadre de l'amélioration continue.

L'équipe s'est également vu dotée d'une nouvelle professionnelle après plusieurs mois de vacance de poste. Il a donc été possible de stabiliser l'équipe pluridisciplinaire pour mener à bien la mission.

PERSPECTIVES 2025

Au regard de l'activité, l'évolution sera finement étudiée pour le maintien de l'activité en corrélation avec l'habilitation.

Un travail sera poursuivi concernant les pratiques d'investigation et modalités d'intervention, notamment par rapport à la recherche d'actions innovantes et adaptées à la spécificité de la mission du service.

Par ailleurs, une attention sera à nouveau portée pour la mise en œuvre d'analyse de la pratique des travailleurs sociaux, afin de compléter celle bénéficiant d'ores et déjà à la psychologue en mutualisation avec les services de la PJJ.

La poursuite des travaux menés dans le cadre de l'amélioration continue, au titre des procédures et de l'élaboration des outils éducatifs et remis aux familles, devra être effective.

En outre, le service poursuivra le déploiement des projets associatifs quant aux différentes évolutions technologiques offrant des axes d'optimisation et d'harmonisation, mais également au titre de la qualité de vie au travail.

Enfin, la dynamique du pôle protection de l'enfance, qui connaît lui-même une année pleine d'existence au 31 décembre 2024, sera renforcée, au travers de groupes de travail permettant l'interconnaissance, les espaces dédiés à la réflexion et l'élaboration, ainsi que d'élargir le périmètre de la complémentarité des savoirs et des compétences en transversalité.

SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

PRÉSENTATION DU SERVICE ET SES MISSIONS

La prévention spécialisée est une action éducative intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance, au titre du code de l'action sociale et des familles.

En 2024, les territoires d'intervention du service de prévention spécialisée demeurent inchangés. Il s'agit des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Vesoul, Gray, Lure et Héricourt.

Sans mandat nominatif, la prévention spécialisée s'exerce selon les principes d'anonymat et de libre adhésion. De ce cadre d'intervention, découle une nécessaire temporalité permettant aux éducateurs de se faire connaître auprès des jeunes et au sein des quartiers et de créer une relation de confiance nécessaire à la qualité de l'accompagnement.

Elle a pour mission de prévenir les risques de marginalisation et d'inadaptation sociale de la jeunesse par la mise en œuvre d'un accompagnement éducatif individuel, en direction des groupes ou en organisant des actions collectives. Cet accompagnement prend en compte le jeune en situation, dans son groupe d'appartenance, dans son milieu de vie, et vise à favoriser sa scolarisation, son insertion.

Le partenariat demeure un incontournable dans la mise en œuvre des actions et l'accompagnement de qualité des jeunes.

L'équipe est composée de 7 travailleurs sociaux dont l'un partage son temps de travail pour la fonction de coordonnateur d'équipe, une secrétaire et la directrice de pôle en lien hiérarchique direct.

L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

En 2024, ce sont au total 324 personnes accompagnées par le service (279 en 2023), au sein des quatre antennes, soit 45 de plus qu'en 2023 (+39 entre 2022-2023). L'activité du service est donc en hausse constante ces dernières années, eu égard à l'expertise qui est la sienne, et aux besoins repérés, ainsi qu'aux déploiements de projets et dispositifs.

Comme l'année précédente, quelle que soit l'antenne, le public masculin reste majoritaire (61,42%), avec une légère baisse en proportion filles-garçons par rapport à 2023 (64,16%) qui peut s'expliquer par l'augmentation du nombre de femmes intégrant d'année en année le projet « parentalité » porté par l'antenne de GRAY.

Le public cible des jeunes de moins de 21 ans demeure majoritaire et correspond au périmètre de la mission du service. Il représente, toutes antennes confondues, 62% des personnes accompagnées, marquant une augmentation de cette tranche d'âge par rapport à l'an dernier (54,84% pour l'ensemble du service en 2023).

La part majoritaire du public masculin âgé de moins de 21 ans est d'autant plus marquée pour l'antenne d'HERICOURT (81%), par équivalence à LURE (68%) et VESOUL (69%) ; alors que GRAY compte à peine plus de garçons accompagnés que de filles pour cette tranche d'âge (58%).

Si l'on ne tient pas compte de la tranche d'âge, les données, selon les antennes, ne sont pas toujours proportionnelles quant à l'accompagnement des garçons et des filles, par rapport aux moins de 21 ans. En effet, l'antenne de VESOUL pose elle une constante : la proportion de garçons reste plus importante que l'on considère ou non l'âge (68% de garçons accompagnés tous âges confondus) avec une régularité par rapport à 2023 (67%). Pour LURE, il est en de même : d'avantage de garçons accompagnés, tous âges confondus, avec tout de même une nette augmentation de la proportion de garçons si l'on ne tient pas compte de l'âge (70% pour 49% en 2023). Pour l'antenne d'HERICOURT, la proportion de garçons accompagnés tous âges confondus, est également plus importante, et en nette augmentation (63% pour 23% en 2023). La proportion est, quant à elle, différente pour l'antenne GRAY qui intègre de plus en plus de mamans dans le projet « parentalité ». Dès lors, ces dernières viennent modifier la proportion, tous âges confondus, et augmenter la part de filles dans les plus de 21 ans.

En 2024, comme chaque année, les principales problématiques sont caractérisées par la recherche d'un soutien moral ou de loisirs comme outil éducatif et support à la relation, mais également liées à la scolarité. D'autres problématiques sont constatées selon les tranches d'âge, telles que familiales, administratives, financières, liées au comportement.

A VESOUL

80 jeunes ont été en moyenne accompagnés chaque mois (71 en 2023), avec 46 nouveaux jeunes sur l'année (56 en 2023).

Une hausse de l'activité est constatée en juin, comme l'an dernier, en raison des activités extérieures de saison et d'évènements sur le quartier à cette période. Une fois encore, une baisse de l'activité est constatée durant l'été en raison des départs en vacances des jeunes et des activités qu'ils ont en autonomie. L'intervention maintenue sur la période estivale est rendue possible par l'intervention d'un trinôme éducatif permettant le roulement de la pose des congés.

Comme chaque année, la dynamique d'une reprise d'activité intense à la rentrée de septembre est constatée en lien avec la remobilisation des jeunes sur le volet scolaire et de l'emploi.

En 2024, ce sont 158 personnes accompagnées au total, dans une démarche éducative collective et/ou individuelle, dont 113 jeunes âgés de 12 à 21 ans, avec près du double de garçons. Les actions collectives se sont adressées à 189 personnes de 12 à 21 ans. Un séjour en camp a également pu être coconstruit avec 5 jeunes âgés de 14 à 17 ans afin de favoriser le travail éducatif relatif à l'ouverture vers l'extérieur, les règles de vie en hébergement collectif ainsi que l'accès à différentes activités sportives et en lien avec l'environnement.

A LURE

15 jeunes ont été en moyenne accompagnés chaque mois (25 en 2023) par l'éducateur seul en poste sur cette antenne, avec le contact de 11 nouveaux jeunes sur l'année (12 sur la ½ année 2023).

Une baisse de fréquentation globale par rapport à l'an dernier semble pouvoir s'expliquer par un changement de population sur le quartier et le départ de certains jeunes et familles dans les départements limitrophes ou région Rhône-Alpes.

L'activité reste relativement stable tout au long de l'année, avec de légères hausses de fréquentation sur certains mois du 1^{er} semestre. La baisse de l'activité sur le mois d'août correspond à la période de congés du seul éducateur en poste sur cette antenne.

En 2024, ce sont 40 jeunes accompagnés, dont 28 âgés de 12-21 ans, avec une majorité de garçons.

A HÉRICOURT

24 jeunes ont été en moyenne accompagnés par mois (21 en 2023), avec le contact de 46 nouveaux jeunes sur l'année (55 sur la ½ année 2023 en raison du relancement de l'activité après plusieurs mois de vacances de postes).

Une hausse de l'activité est constatée à l'automne en raison de nombreuses manifestations sur le quartier à cette période. Les baisses d'activité en avril et juillet s'expliquent quant à elles par les congés du seul éducateur présent dans le cadre du binôme éducatif qui a connu un changement.

En 2024, ce sont 57 personnes accompagnées, au titre d'une démarche individuelle et/ou collectives, dont 41 âgées de plus de 21 ans, avec une quasi-équivalence de garçons et de filles.

A GRAY

24 jeunes ont été en moyenne accompagnés par mois (23 en 2023) par l'éducatrice seule en poste sur l'antenne.

Une hausse de l'activité est constatée en janvier en raison des sollicitations en lien avec la scolarité, mais également par rapport à une période parfois difficile pour nombre de jeunes après les fêtes de fin d'année, ainsi qu'en octobre en raison de l'absence anticipée de l'éducatrice seule en poste sur cette année. La baisse de l'activité sur le mois d'août correspond également à la période de congés de la seule éducatrice en poste sur cette antenne.

En 2024, ce sont 69 personnes accompagnées dans une démarche éducative collective et/ou individuelle, dont 45 jeunes de 12-21 ans, avec une légère majorité de garçons.

ACTIONS ÉDUCATIVES PHARES DE 2024

Projets portés en inter-antennes ou communs aux 4 antennes

En inter-antennes ou en projets communs déclinés par antenne, différentes actions ont été menées, permettant, outre la mise en œuvre de leurs objectifs éducatifs spécifiques, l'ouverture sociale et la rencontre entre pairs, ainsi que pour l'équipe, la dynamique de service.

Ainsi, l'antenne de VESOUL a porté la réalisation de l'action inter-antennes de formation PSC1 qui a concerné 9 jeunes issus des quartiers prioritaires des villes de GRAY, VESOUL et HERICOURT (13 en 2023). Cette démarche a de nouveau été rendue possible par le partenariat avec la protection civile.

L'ensemble des antennes a également participé au projet de la découverte des institutions de la République au niveau local, permettant à 11 jeunes issus des 4 QPV de visiter le conseil départemental de Haute-Saône et la visite de la préfecture de Haute-Saône, ainsi que les mairies respectives.

Les chantiers éducatifs ont à nouveau permis aux jeunes de s'engager dans une démarche citoyenne et de 1^{er} emploi au sein des 4 QPV. Au total, en 2024, ce sont 15 chantiers qui ont bénéficié à 38 jeunes pour 827 heures de travail (Vesoul : 21 jeunes pour 6 chantiers pour 310 heures - Lure : 3 jeunes pour 1 chantier pour 100 heures - Héricourt : 5 jeunes pour 2 chantiers pour 150 heures - Gray : 9 jeunes pour 6 chantiers pour 267 heures). Ces chantiers ont consisté à repeindre des couloirs de caves ou espaces communs d'immeubles du quartier, du bâti extérieur, de locaux de partenaire, d'assurer le ramassage de déchets ou d'effectuer du désherbage. L'ensemble des dimensions éducatives en termes de respect des règles, ponctualité, savoir-être, mixité, sociabilisation, démarche de responsabilisation et citoyenne, inscription dans un processus de financement du permis de conduire sont mises au travail.

Certaines antennes ont également accompagné des jeunes au forum santé à VESOUL, et au forum des métiers du social et médico-social à VESOUL. Le service a également tenu un stand pour présenter et valoriser le métier d'éducateur de rue. L'ensemble des professionnels a pris une part active au sein du salon des enjeux des QPV, ainsi qu'au titre des cités éducatives et de l'emploi des différents territoires.

Selon les antennes, la présence incontournable aux assemblées générales des différents partenaires, ainsi qu'aux conseils citoyens a pu être effective. La place du service au sein de ces instances est primordiale pour apporter la connaissance du quartier et des habitants, favoriser les liens avec les différents acteurs, soutenir les projets et apporter une expertise de terrain.

A VESOUL

La diversité des supports éducatifs a permis de construire avec les jeunes différentes actions collectives et sorties éducatives, ayant permis, en 2024, à 44 participants de s'investir et de bénéficier d'un accompagnement à ce titre. Les accompagnements individuels vont de paires avec la démarche collective, pour assurer une intervention complète et ajustée.

Le partenariat avec l'éducation nationale s'est poursuivi en 2024 au travers de la présence des éducateurs au sein des établissements, mais également aux "cafés des parents", ainsi qu'avec des entretiens avec les professionnels, et des actions spécifiques telles que le mentorat et l'accueil au sein d'alternatives à l'exclusion. De même, le partenariat avec la mission locale s'est poursuivi au travers de la permanence assurée par cette institution au sein du SPS et la présence de l'éducateur à certains entretiens dans la démarche d'accompagnement et de soutien éducatif. Le partenariat avec le centre social s'est également poursuivi permettant notamment l'organisation d'une visite du Parlement, ainsi que la rencontre des équipes, et la présence du service sur différentes manifestations. Le partenariat avec l'association sportive de football AFM a permis au service d'assurer une présence aux côtés des jeunes licenciés tout au long de l'année, ainsi que d'assurer l'accompagnement à des rencontres sportives.

2024 aura été l'occasion pour le service d'agir dans le cadre de sa mission de soutien aux associations de quartier au travers de son aide auprès de l'association vivre ensemble.

La fête de quartier, a, comme chaque année, permis au service de prendre part à l'organisation et la réalisation d'un évènement majeur et fédérateur, permettant le contact avec les habitants et les jeunes, et la co-construction partenariale.

C'est en fin d'année 2024 qu'a vu le jour le nouveau dispositif de colocation solidaire, porté par l'équipe de VESOUL, au travers de l'accompagnement éducatif de 3 colocataires et la gestion locative du bien support. Le concept doit permettre à 3 jeunes étudiants/lycéens de poursuivre leurs études dans des conditions décentes à moindre coût, en contrepartie d'un engagement bénévole sur le quartier.

A LURE

En 2024, s'est de nouveau tenue, en lieu et place de la fête de quartier, l'action "repas partagé" qui a permis l'investissement du service en proximité avec les différents partenaires et habitants, qui, de toutes diversités ethniques, se retrouvent autour d'un repas traditionnel à partager.

Différentes activités extérieures éducatives notamment avec le partenaire privilégié des FRANCAS ont pu être organisées, donnant l'accès notamment à la dimension sportive et nature. Ces actions permettent de créer un parallèle et de nourrir la relation éducative et les axes de travail des accompagnements individuels des jeunes.

L'intervention au collège s'est poursuivie par une présence hors enceinte de l'établissement, ainsi que par les nombreux contacts avec les professionnels de l'éducation nationale.

Le service a participé activement aux différents groupes de travail réunissant différents acteurs et partenaires du quartier autours de 4 grandes thématiques : qualité de vie, dynamique citoyenne, emploi, jeunesse. A ce titre, la visibilité du service est primordiale, ainsi que le partage d'expériences et l'interconnaissance indispensable au développement et renforcement des liens partenariaux.

Le lancement du dispositif de travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) a été l'occasion pour le service de se positionner dans le but de pouvoir intégrer des jeunes dans la démarche.

A HÉRICOURT

En 2024, le partenariat a été renforcé et déployé avec la mission locale au travers de différents projets. Une permanence mensuelle au local a pu être mise en place afin de renforcer l'orientation des jeunes et ainsi que l'accompagnement tripartite. Un chantier écocitoyen a également permis de renforcer le partenariat et la participation des jeunes dans une démarche aux objectifs éducatifs multiples. Enfin, l'évènement "l'emploi en mouvement", d'une durée de 3 semaines a favorisé la promotion d'un mode de vie sain à travers le sport et la nutrition, de renforcer les compétences sociales et personnelles des jeunes, ainsi que de faciliter l'insertion professionnelle et de créer des coopérations durables sur le territoire.

La fête du quartier, ainsi que la foire de l'Ascension ont permis au service d'être présent auprès de différents partenaires, offrant le contact avec les jeunes et habitants du quartier.

Des activités et sorties éducatives ont été l'occasion pour le nouveau binôme éducatif de diversifier les supports d'intervention, au local ou en extérieur, et de renforcer tant l'accompagnement que la relation éducative, permettant l'intervention en collectif, outre les accompagnements individuels.

Au titre d'un projet subventionné, l'antenne a pu mettre en œuvre, en 2024, l'accès à l'art et à la culture. Ayant pour objectif de faire de cette dernière un facteur d'inclusion et d'émancipation, ce projet expérimental a permis aux jeunes d'assister au spectacle vivant d'un humoriste.

A GRAY

Le projet parentalité, initié en 2022, s'est poursuivi en 2023 puis 2024, avec 15 familles grayloises. Les outils et supports éducatifs variés ont permis un accompagnement quotidien pour mettre au travail les valeurs interculturelles et le partage intergénérationnel, pour renforcer les liens sociaux et familiaux et étayer la parentalité. En complémentarité, deux outils ont permis la mobilisation des jeunes et mères : la sortie des familles et la sortie des mamans. Au travers d'actions sur le milieu tout au long de l'année, le groupe a constitué une cagnotte participative permettant une part d'autofinancement, ainsi que le renforcement du pouvoir d'agir.

En parallèle, outre les accompagnements individuels, l'intervention du service a pu être effective au travers de différentes sorties éducatives et activités collectives. Cette année, ce sont 31 activités de groupes au local et 22 activités de groupes à l'extérieur qui ont pu être menées.

En 2024, 5 actions sur le milieu ont été mises en œuvre, permettant l'émergence de capacités, le transfert d'échanges, le renforcement des partenariats. Ainsi, des ventes à la commande de préparations culinaires confectionnées par les mamans ont pu être assurées. Cette année encore, la fête de quartier, ainsi que le marché de Noël, ont permis de mobiliser les jeunes et familles. Par ailleurs, le projet de fresque "liberté, égalité, fraternité" a offert aux jeunes l'opportunité d'un engagement citoyen et artistique, valorisé par les habitants et par des aides spécifiques liées à leur parcours.

Outre les chantiers éducatifs, 5 chantiers en bénévolat ont offert aux jeunes l'occasion d'un engagement fort de sens sur leur quartier, et la fierté d'une participation citoyenne valorisante.

BILAN 2024 ET PERSPECTIVES 2025

L'année 2024 marque des mouvements du personnel permettant la constitution d'une équipe éducative complète et une nouvelle configuration du service par une réorganisation de l'équipe d'encadrement.

Cette année a également marqué la fin du dispositif expérimental de “repérage et remobilisation des publics dits invisibles sur le canton de Jussey” (au 31/12/23) et le rattachement du dispositif d’intervention sociale de rue au pôle insertion (au 01/01/24).

Le service a connu une hausse globale de son activité et comme l’an dernier l’équipe s’est mobilisée fortement pour la mise en œuvre de multiples actions et projets éducatifs, subventionnés ou non, répondant aux différents enjeux des différents territoires.

L’évaluation externe réalisée à l’automne 2024 posera les orientations pour les 5 prochaines années, en termes d’amélioration continue, quant aux formes et outils liés à l’expression et la participation des usagers, mais principalement au titre de la traçabilité, grâce au logiciel déployé en 2023 dont l’équipe devra se saisir pleinement.

En 2025, le service présentera, comme chaque année, de nouveaux projets éducatifs répondant au soutien à la démarche citoyenne, à la scolarité, à la parentalité, à la mixité, à la participation des jeunes et familles.

Aux termes des orientations, la poursuite du renforcement des partenariats existants sera de mise, pour une complémentarité de l’intervention et le renforcement des liens sur chacun des territoires.

Par ailleurs, un nouveau professionnel, chargé de mission pour l’élaboration d’un diagnostic de terrain relatif à la santé sur les QPV (quartiers prioritaires de la ville) intégrera l’équipe et sera force de propositions pour la mise en œuvre d’actions concrètes.

Le service poursuivra le déploiement des projets associatifs quant aux différentes évolutions technologiques offrant des axes d’optimisation et d’harmonisation, mais également au titre de la qualité de vie au travail.

La dynamique du pôle protection de l’enfance, qui connaît lui-même une année pleine d’existence au 31 décembre 2024, sera renforcée, au travers de groupes de travail permettant l’interconnaissance, les espaces dédiés à la réflexion et l’élaboration d’outils, d’actions, de projets, de pratiques éducatives innovantes.

PÔLE MÉDICO-SOCIAL



AHSSEA

DISPOSITIF INTÉGRÉ MÉDICO ÉDUCATIF

L'année 2024 a été marquée par la transformation de l'établissement de par son autorisation à fonctionner en dispositif. Ainsi, l'IME est désormais un DIME (dispositif intégré médico-éducatif). Il ne s'agit pas d'un simple changement d'appellation mais d'un changement de paradigme au travers du parcours de l'enfant. D'une logique d'accueil, le DIME passe à une logique d'accompagnement. Les modalités de prise en charge sont donc bousculées et le parcours de l'enfant est devenu central. Ce changement de paradigme a imposé de vastes changements organisationnels et une refonte profonde des modalités de prises en charge. Ainsi, 131 jeunes ont été accompagnés par le dispositif tout au long de l'année par différents biais.

Le dispositif propose des accompagnements de prestations d'accueil de jour (PAJ), de prestations d'hébergement en modalités partielles ou non, de prestations en milieu ordinaire (PMO) et de sécurisation de la scolarité. La transformation en dispositif a impliqué au 1er janvier 2024, l'absorption du SESSAD déficience intellectuelle. L'équation nouvelle engendrée par cette transformation signifie la disparition de deux entités historiques : le SESSAD et l'IME.

La transformation de l'offre médico-sociale pilotée par les agences étatiques rompt avec les habitus médico-sociaux existants. Un DIME n'est pas un IME doté d'un SESSAD mais bien un dispositif qui va centraliser ses actions sur l'accompagnement du parcours de vie de l'enfant, du jeune et du jeune adulte. Un jeune accompagné par le DIME peut bénéficier d'une ou de plusieurs modalités d'accompagnement en fonction de ses besoins et du contexte dans lequel il évolue.

Un fonctionnement en DIME implique une réorganisation massive qui prend en compte le parcours de l'enfant dans les domaines de la santé, de la scolarité, de la vie professionnelle et sociale. Aussi, l'inclusion n'est plus un sujet ; c'est un fait acté. La place d'un enfant porteur de handicap est à l'école, au périscolaire, au club de sport local. La place d'un adolescent ou jeune adulte est en formation professionnelle et/ou en entreprise. Malgré tout, l'inclusion n'est opérante que lorsque l'environnement d'accueil est capacitant, c'est-à-dire, en capacité d'offrir sa prestation habituelle à l'individu porteur de handicap au même titre qu'à l'individu ordinaire.

Le DIME, au travers de toutes ces dimensions, développe cette nouvelle prestation qu'est la fonction d'appui-ressources. Les professionnels du DIME deviennent, peu à peu, des appuis médico-sociaux au milieu ordinaire. Les professionnels médico-sociaux, quels que soient leurs métiers, de par leurs appuis vont sécuriser la place de l'enfant ou du jeune en situation de handicap au sein même de dispositifs de droit commun. La place du professionnel médico-social est donc dans les dispositifs de droit commun. La scolarité est désormais centrale. 97% des enfants d'âge scolaire sont scolarisés au sein des unités d'enseignement externalisées situées au cœur des écoles, collèges et lycées.

L'évaluation externe de l'établissement se déroulera début 2026. Ses conclusions orienteront les axes de progressions du DIME en lien avec les conclusions des travaux SERAFIN-PH. L'année 2025 va résonner avec la préparation collective de cette évaluation ainsi qu'une vision gestionnaire et comptable la plus efficiente possible pour allier les compétences des professionnels aux nouveaux enjeux de l'accompagnement. Le DIME va s'affairer à son autoévaluation et élaborera des mesures d'amélioration continue.

Le processus de transformation va se poursuivre et le DIME saura s'adapter aux contextes qui évolueront sans nul doute en gardant à l'esprit son objectif principal : accompagner le milieu ordinaire, de par son développement de connaissances, à une inclusion optimale, pérenne et humaine.

DISPOSITIF D'APPUI PROTECTION DE L'ENFANCE / HANDICAP

Le dispositif d'appui protection de l'enfance / handicap a ouvert ses portes en octobre 2021. L'année 2024 représente son troisième exercice plein. Cet exercice est presque similaire à l'exercice précédent dans sa file active et dans les modalités d'accompagnement mises en œuvre. Le DAPEH 70 a accompagné 35 mineurs dit "à double vulnérabilité" sur l'année 2024 pour une file active autorisée de 30.

Ce dispositif propose des outils multiples afin de sécuriser le parcours des personnes de 0 à 21 ans dites "à double vulnérabilité", originaires de HAUTE-SAÔNE, quelles que soient leurs situations. Il peut s'agir d'un enfant protégé vivant en famille d'accueil ou en famille naturelle ou hébergé en établissement social (MECS, centres éducatifs) bénéficiant d'une reconnaissance de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) quel que soit son handicap.

Les missions principales du DAPEH 70 sont d'éviter toute rupture en sécurisant autant que faire se peut les parcours des enfants et jeunes. Les modalités d'intervention reposent sur trois grands axes : la coordination et l'expertise, la formation-information-guidance et le répit. Un, deux ou chacun des axes peut être mobilisé en fonction des besoins de la situation.

Plus de la moitié des saisines émanent de l'aide sociale à l'enfance (18 saisines). Six établissements sociaux (MECS, centres éducatifs) ont mobilisé le dispositif et dix appuis ont été sollicités par le milieu ouvert (MUM, ex PEAD, PFS). Chacun de nos prescripteurs s'accorde à dire qu'il éprouve des difficultés dans l'accompagnement par la prise en compte du handicap de l'enfant. Le handicap est vécu comme étant une entrave à l'exercice de la mesure de protection quelle qu'elle soit et où qu'elle se situe. C'est ainsi, par exemple, que le DAPEH 70 a pu accompagner une MECS dans la mise en place d'outils de communication alternative et augmentative (CAA) pour un jeune enfant confié non verbal afin de l'aider à s'exprimer.

Majoritairement, les enfants accompagnés par le DAPEH 70 en 2024 bénéficiaient d'une orientation DIME (11) et DITEP (7) ou d'aide humaine (AESH 10). Le DAPEH intervient dans l'accompagnement de 5 enfants bénéficiant d'un Plan d'Accompagnement Global (PAG, situations complexes) dans le cadre de la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT).

Comme précité plus haut, l'exercice 2024 est semblable à celui de 2023. L'activité du dispositif se maintient et semble répondre aux besoins des différents acteurs, qu'il s'agisse des familles naturelles, des familles d'accueil, des établissements de protection de l'enfance ou de l'enfant lui-même.

Le DAPEH 70 va expérimenter en 2025 un projet travaillé de concert avec l'ASEF. Au vu du nombre croissant d'enfants dits à double vulnérabilité et accueillis en famille d'accueil, le DAPEH interviendra, de manière systématique, auprès d'une famille d'accueil qui aura la mission d'accueillir un enfant en situation de handicap, et ce pour une période de trois mois. Cet appui a pour but d'installer une intervention précoce pour sécuriser, dès l'accueil, le parcours de l'enfant. Cette intervention donnera lieu ou non, à courts ou moyens termes, à une intervention plus objectivée selon les besoins observés.

De plus, le DAPEH interviendra dans le parcours de formation obligatoire des assistants familiaux. Le module de formation utilisé est une sensibilisation aux différentes formes de handicap ainsi qu'une présentation du dispositif. Chaque nouvel assistant familial agréé par le Département bénéficiera de cette première approche. Il a été également décidé de procéder à une information plus précise et plus complète sur ces notions de handicap au profit de l'immense majorité des assistants familiaux déjà en poste. Un module spécifique est d'ores et déjà fonctionnel. Nous comptons former plus de 150 assistants familiaux sur l'année 2025.

Le DAPEH se tient en outre à la disposition des familles d'accueil demandeuses de formations plus ciblées (enfants avec autisme, polyhandicap etc.).

Le DAPEH 70 poursuit son aventure avec le même allant et intensifie la technicisation des assistants familiaux dans un objectif simple : éviter le morcellement des prises en compte des enfants à double vulnérabilité et œuvrer à un projet unique pour l'enfant.



SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE ET DE SOINS À DOMICILE

Le principe "fondateur" du travail en SESSAD est l'intervention à domicile. Nous entendons par là évidemment le domicile familial, mais également tous les lieux de loisirs ou d'activités, l'école : tous les lieux de socialisation de l'enfant. Les SESSAD handicaps moteurs et déficience auditive, bien qu'à destination de publics différents, ont harmonisé depuis de nombreuses années leurs modes de fonctionnement et leurs procédures. Ils partagent des valeurs et une éthique de travail qui s'appuient sur les valeurs associatives et le développement d'habitudes de travail communes, ancrées dans l'importance de l'approche pluridisciplinaire et le travail en collaboration avec les familles.

Les équipes assurent la coordination du parcours global de l'enfant au travers :

- de la coordination médicale et, selon les besoins, de la poursuite ou l'initiation de la recherche diagnostique,
- des rééducations et du soutien au développement intellectuel, psychomoteur et affectif de l'enfant,
- du soutien parental et familial,
- du soutien à la scolarisation,
- du soutien à l'ouverture sur l'extérieur et l'inclusion,
- du soutien au développement de l'autonomie.

Nous sommes donc attentifs aux aspects thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques de chaque projet individualisé.

Le rôle des SESSAD est de tenter de limiter au maximum les "limitations d'activités et restrictions de participation" qui résultent de la situation de handicap de l'enfant.

Les SESSAD Handicaps Moteurs et Déficience Auditive interviennent sur l'ensemble du département de la Haute-Saône et sont ouverts, en référence à leurs habilitations, 210 jours par an. Ils accompagnent des enfants de la naissance à 20 ans, exclusivement sur notification de la MDPH.

Les équipes :

	Fonction	ETP HM	ETP DA	Nb pers.
Direction	Directrice	0.50	0.14	1
	Cheffe de service	0.75	0.25	1
Administratif	Secrétaires	1.45	0.45	3
	Pédiatres	0.33	0.05	2
Médical	Pédiopsychiatre	0.05		1
	Médecin MPR	0.20		1
Psychologique	Médecin ORL		0.07	1
	Psychologue	1	0.40	2
Paramédical	Psychomotriciennes	3	0.50	7
	Ergothérapeutes	3		4
Educatif et Social	Professeurs APA	2		2
	Educateurs Spécialisés	3.89	2	6
Unité d'enseignement	AMP	1.32		2
	Assistante de Service Social	0.80	0.20	1
Services généraux	Codeuses LPC		2	2
	Enseignante spécialisée mise à disposition EN		1	1
Agent de service intérieur		0.17	0.05	1
		18.46	6.11 + 1 EN	38
Total			24.57 + 1 EN	38

Quelques chiffres clés	
SESSAD-Handicaps-Moteurs	SESSAD-Déficience-Auditive
Capacité autorisée et capacité installée au 31 décembre 2024	
Autorisée : 50 Installée : 52	Autorisée : 15 Installée : 20
<p>File active (le choix est fait de ne compter en file active que les enfants ayant bénéficié d'au moins 8 interventions dans l'année, soit environ une par mois selon notre calendrier d'ouverture), taux d'occupation et taux de rotation (sur la base de l'équation proposée par la coupe SERAFIN PH = (nb de sorties + nb d'entrées/2)/nb places autorisées.)</p>	
File active : 60 Taux d'occupation moyen : 106% Taux de rotation : 0,06 (6 sorties, 6 entrées, 0,22 en 2023)	File active : 21 Taux d'occupation moyen : 117% Taux de rotation : 0,16 (1 sortie, 4 entrées, 0,06 en 2023)
Scolarisation	
94% des enfants en âge d'être scolarisés le sont en milieu ordinaire (y compris ULIS), pour la plupart à temps plein à partir du primaire. Ils sont accompagnés par un(e) AESH à 67% (individuelle ou mutualisée) ou bénéficie d'un(e) AESH collective dans le cadre d'une ULIS à 24% .	90 % des enfants accompagnés sont scolarisés (dont 94% en milieu ordinaire, y compris ULIS), en majorité à temps plein hors maternelle, avec AESH à 80% , que ce soit en individuel ou mutualisé.
Nombres d'actes réalisés	
9126 actes (en 2023 : 9067) 3,62 actes en moyenne par enfant de la file active retenue et par semaine	3721 actes (en 2023 : 2406) 4,21 actes en moyenne par enfant de la file active retenue et par semaine
<p>Il est à noter que nos données d'activité annuelles 2024 seront impossibles à comparer avec les données de notre activité 2025. En effet, les réformes de la tarification à venir, en lien avec les nomenclatures SERAFIN PH, ainsi que la demande récente de l'ARS BFC, amèneront un mode calcul différent. nous passons du nombre d'actes, calculé sur la base de l'activité des professionnels, à un nombre de séances, calculé sur la base de la prestation reçue par l'usager, en cohérence avec l'évolution des politiques publiques.</p>	
Répartitions des interventions par professions	
Educatif/social/direction : 36% Paramédical : 53% Médical : 4% Psychologique : 7%	78% d'interventions de type éducatives ou pédagogiques (y compris orthophonie)
Kilomètres parcourus	
273.862 km avec 22 véhicules de service, dont 3 aménagés	
Le développement des compétences	
<p>Sur l'année 2024, les équipes des SESSAD auront bénéficié de 75 jours de formation individuelle ou collective, 8 jours de formation dans le cadre du perfectionnement ainsi que de temps d'analyse de la pratique professionnelles réguliers.</p> <p>Nous continuons par ailleurs à accueillir très régulièrement des stagiaires de tous niveaux et toutes qualifications.</p>	
Taux d'absentéisme	
6,2% (dont un arrêt longue maladie année complète)	1%

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024 :

- constitution des pôles de l'AHSSEA : les SESSAD ont intégrés le "pôle médico-social", au côté du CAMSP, de la PCO, du DIME et du SAVS Sam. L'enjeu principal est de développer une meilleure transversalité, au service de la fluidité des parcours des usagers. Au cours de cette année, la vie de ce pôle a démarré avec la mise en œuvre de réunions de l'ensemble des cadres hiérarchiques autour de la réflexion sur des projets transversaux à mener sur différents sujets (formations, évaluation externe...).
- la création du DIME Jean-Louis BEAUDOUIN : le SESSAD "DI, TSA, polyhandicap" a rejoint l'IME pour créer ce dispositif et répondre aux besoins de prestations en milieu ordinaire (PMO) de celui-ci.
- ultime travail de remaniement de notre projet de service : la version finale a été validée par le conseil d'administration du mois de décembre 2024.
- le départ de Mme GAMBACHE, directrice des SESSAD depuis 12 ans.

LE SESSAD DÉFICIENCE AUDITIVE

Nous avons fortement augmenté notre capacité installée en cette fin d'année 2024 afin de répondre à des besoins spécifiques "urgents" (1 prise en charge précoce en sortie de CAMSP, 1 prise en charge très rapide suite au déménagement d'une famille pour éviter une rupture de parcours suite à une prise en charge au CEEDA dans un contexte d'ASE, 1 prise en charge sur un diagnostic très tardif de surdité dans un contexte d'adoption).

Au 31 décembre il restait 2 enfants en liste d'attente, l'un d'eux a été admis au SESSAD moteur en janvier 25 (double notif) et la famille du second souhaite rester en liste d'attente. Nous maintenons quoiqu'il en soit une capacité installée à 17, pour une autorisée à 15, depuis plusieurs années, en lien avec le poste supplémentaire de codeuse. Les admissions récentes ont été possibles en lien également avec la présence dans nos effectifs de grands adolescents présentant moins de besoins en termes d'intensité d'interventions.

L'activité en termes d'actes réalisés est beaucoup plus importante en 2024 qu'en 2023, ceci étant lié à la file active augmentée ainsi qu'à la présence continue de l'ensemble des professionnelles (2023 = congés maternité des deux codeuses).

Le service aura 20 ans en 2025, l'équipe est en réflexion pour proposer un petit moment convivial aux familles et professionnels (actuels et passés) afin de marquer ce passage.

LE SESSAD HANDICAPS MOTEURS

Le taux d'occupation reste stable, de même que l'activité en termes d'actes. En revanche, nous constatons une baisse relativement significative de notre liste d'attente ainsi que de notre taux de rotation cette année, cela étant dû au gros travail d'admissions réalisé durant 2023. Le travail engagé se poursuit par ailleurs actuellement autour de la durée des accompagnements et de la proposition de passage en post SESSAD lorsque les situations le permettent, ceci afin de nous permettre de garder de la souplesse et de la réactivité quant à des admissions en prise en charge la plus précoce possible en sortie de CAMSP.

Au 31 décembre 2024 nous avions 3 enfants en liste d'attente, 2 ont depuis été admis. Cependant, notre capacité à répondre favorablement aux besoins de prise en charge précoce est, et sera, fortement impactée par la présence en nombre suffisant de professionnels paramédicaux. L'absence de remplacement cette année à hauteur de 0,85 ETP de psychomotricienne nous aura déjà amené à "faire des choix" dans les prises en charge, ce qui est dommageable au regard de l'importance de cette prise en soin dans le développement global de l'enfant, pouvant conduire à une perte de chances.

CENTRE D'ACTION MÉDICO SOCIALE PRÉCOCE / PCO

L'année 2024 a été marquée par une intensification de l'activité et le lancement de nouveaux projets. Le CAMSP s'est vu attribuer un projet régional de recherche en santé publique portant sur l'échappement au parcours de soin dans le cadre des troubles du neurodéveloppement et troubles neuromoteurs. Ce projet, multi-partenarial et ancré dans la stratégie des "1000 premiers jours".

Malgré une hausse significative de la file active, les équipes ont maintenu une grande qualité de prise en charge, dans un esprit de réactivité, d'écoute et de coopération avec les familles et partenaires.

CAMSP – ACTIVITÉ ET FONCTIONNEMENT

MISSIONS

Le centre d'action médico-sociale précoce est un établissement médico-social chargé de la prise en charge précoce. Il s'adresse à toute famille ayant des inquiétudes sur le développement ou le comportement de leur enfant âgé de 0 à 6 ans domiciliés sur le département de Haute-Saône hors canton d'Héricourt.

Le CAMSP essaie d'intervenir le plus tôt possible auprès de l'enfant et sa famille pour proposer, en accord avec les parents, un parcours d'évaluation globale et des propositions de soins adaptés à chaque enfant en fonction de ses besoins. Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire médicale, paramédicale et éducative.

Le CAMSP dispose d'un agrément de 70 places. Le service est ouvert 210 jours par an. Aucune démarche préalable n'est nécessaire pour consulter. Il est financé à 80% par l'assurance maladie et 20% par le conseil départemental.

Le CAMSP porte les dispositifs de la PCO et de l'EDAP.

DONNÉES CLÉS 2024

- 116 enfants étaient présents (pour une habilitation à 70) soit 77 garçons et 39 filles – forte augmentation par rapport à 2023.
- 89 nouvelles admissions (vs 71 en 2023), 61 sorties.
- Âge moyen à l'entrée : 17 mois.

- Principaux adresseurs : secteur hospitalier (42%), PMI (16%), secteur libéral (11%, en hausse).
- Âge moyen à la sortie : 41 mois.
- Problématique de fluidité à la sortie : attentes prolongées pour accéder aux structures type SESSAD, DIME, CMP.
- Démarrage en 2025 d'une délocalisation de soins à Gray pour améliorer l'accessibilité géographique puisque 61% des enfants accueillis ont plus de 30mn de trajet pour venir au CAMSP

INTERVENTIONS ET ACCOMPAGNEMENT

- 204 consultations médicales réalisées (pédiatre, MPR, ORL).
- 3815 rendez-vous programmés.
- Interventions extérieures : 51 ESS en milieu scolaire, 21 visites en structures petite enfance.
- Activités de groupe : ateliers cuisine, piscine, balnéothérapie, médiation animale, sorties extérieures.

SYNTHÈSES

- 121 réunions de synthèse (+15%).
- 123 rendez-vous retour avec les familles (contre 60 en 2023), pour co-construire les projets individualisés.

EDAP – ÉQUIPE DE DIAGNOSTIC AUTISME DE PROXIMITÉ

MISSIONS

L'équipe de diagnostic autisme de proximité (EDAP) est un dispositif rattaché au CAMSP. L'EDAP met en œuvre les évaluations diagnostiques des enfants susceptibles de présenter un trouble du spectre de l'autisme. Ce dispositif répond aux priorités du 3ème plan autisme. À la suite du diagnostic, le projet est établi en lien étroit avec la famille afin de proposer des modalités d'accompagnement et d'orientation. Le service est constitué d'une équipe pluridisciplinaire et spécialisée.

- 18 bilans réalisés en 2024.

PCO – PLATEFORME DE COORDINATION ET D'ORIENTATION

MISSIONS

Centrée sur les troubles du neurodéveloppement chez les moins de 7 ans, la PCO permet une prise en charge rapide et précoce grâce à un forfait financé par la sécurité sociale.

ACTIVITÉ 2024

- 221 enfants suivis, dont 121 admis (vs 108 en 2023).
- Moyenne d'âge : 4 ans et 9 mois.
- Répartition des adresseurs : 52% médecins généralistes, 20% pédiatres, 28% médecins PMI.
- 152 RCP organisées, essentiellement en visio.

PARCOURS MIXTES

60 enfants ont bénéficié de suivis partagés entre la PCO et d'autres structures (CAMSP, SESSAD, EDAP, etc.).

ÉVOLUTION ADMINISTRATIVE

- Changement du mode de facturation : désormais pris en charge directement par la CPAM via la PCO. Ce nouveau dispositif entraîne une charge administrative accrue.

DÉLAI DE PRISE EN CHARGE

- Hausse constatée : 13,4 jours au premier semestre → 33,6 jours au second semestre.

RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

Personnel au 31/12/2024 :

- Départ de la Directrice au 31/12/2024.
- Embauche d'une pédiatre coordinatrice à la PCO.
- Renforts en CDD : orthophoniste, psychologue, psychomotricienne, neuropsychologue.
- Besoins non pourvus : pédiatre (0,5), pédopsychiatre (0,2).
- Absentéisme faible : 3,5%.
- Accueil de stagiaires : 7 étudiants accueillis.

Dans le cadre de la réponse à un appel à projet, un programme de guidance parentale a été lancé, avec le recrutement de deux coordinatrices de parcours, ainsi qu'un temps de psychologue et de neuropsychologue alloué à ce projet.

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

- 54 jours de formation dispensés.
- Participation à plusieurs journées d'études et modules de sensibilisation (petite enfance, 1000 premiers jours, parentalité).

PARTENARIATS ET PERSPECTIVES

Une convention est signée avec le CHU de Besançon et le CAMSP afin que l'infirmière puéricultrice puisse pratiquer des échelles de passation sur des bébés accueillis à la maternité et en service de néonatalogie et établir un 1^{er} lien avec les parents résidants en Haute-Saône. Elle débutera cette activité en 2025. Celle avec le GH70 est en cours.

Collaboration active avec les centres ressources (CRA, CRTL) et le DSRP-FC dispositif spécifique régional en périnatalité

PERSPECTIVES 2025

- groupe de travail pour préparer l'évaluation externe
- mise en place d'un nouveau logiciel de dossier unique de l'usager
- réflexion autour de l'immobilier afin de permettre le regroupement
- géographique CAMSP/PCO et améliorer la fonctionnalité des locaux du CAMSP tout en anticipant les missions futures.
- réécriture du projet de service en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- action d'élaboration d'un e-parcours dédiés aux TND.

CONCLUSION

2024 est une année caractérisée par une intensification de l'activité, une implication forte des équipes, et une dynamique de projet innovante. Malgré les tensions liées à l'augmentation des demandes, les efforts collectifs ont permis de maintenir un accompagnement de qualité.



SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE - SAM

Au 1^{er} janvier 2024, le service s'est doté d'un nouveau nom et d'une nouvelle identité. Le SAVS Sam a pris le relais du SAMN et est représenté par son nouveau logo.

En lien avec les 40 ans du service, nous avons pu présenter ces changements lors d'une après-midi festive à destination de l'ensemble des personnes accompagnées, des professionnels, des financeurs et des partenaires.

Le SAVS Sam est un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) qui intervient sur l'ensemble du département de la Haute-Saône. Établissement de l'AHSSEA, il est financé par le conseil départemental. Il assure un soutien personnalisé, un accompagnement socio-éducatif et parfois psychologique aux personnes porteuses de handicap afin de favoriser leur autonomie, leur intégration sociale et professionnelle.

L'activité du SAVS Sam en 2024 a été dense et diversifiée. Les effectifs du service sont restés stables sur le premier semestre, mais il s'est affaibli sur le second. Nous avons réalisé un taux d'occupation de 96% et une file active de 200 personnes pour 182 places.

La population du SAVS Sam reste âgée avec plus de la moitié des personnes qui ont plus de 50 ans. Mais cette tranche d'âge diminue passant de 64% en 2021 contre 51% en 2024. Cela continue à avoir des conséquences directes sur la charge de travail, avec des problématiques psychiques associées et des accompagnements médicaux qui sont de plus en plus importants, complexes et chronophages.

Cette charge de travail est également accentuée par la configuration du service, qui s'étend sur l'ensemble de la Haute-Saône, entraînant des délais de déplacement importants pour les accompagnements. 165 000 km ont été réalisés en 2025 par les professionnels du service.

La liste d'attente se stabilise à une trentaine de dossiers en étude au 31/12/2024, mais au cours de l'année, nous avons dû faire le constat d'une admission impossible pour 28 dossiers. De nombreuses personnes ne font que passer sur notre liste d'attente, par manque d'adhésion, de compréhension ou tout simplement car nous n'arrivons pas à les contacter.

Au niveau du personnel, le service a réalisé de nombreux changements. Nous avons créé un second poste de chef de service en réalisant une promotion en interne. Deux salariés ont fait valoir leur droit à la retraite.

Le départ d'une psychologue nous a contraint à redistribuer une partie de son temps, revoir leurs périmètres d'intervention et redéfinir des priorités dans leurs missions. Deux salariés en longue durée ont réintégré leur poste. Trois salariés ont pu bénéficier d'un temps plein en redistribuant les temps de travail.

La pyramide des âges révèle d'importantes disparités dans la répartition entre hommes et femmes, ainsi qu'une prédominance de personnel senior. Trois salariés qui ont plus de 60 ans devraient prendre leur retraite dans les prochaines années.

L'amélioration de la qualité de la prise en charge s'appuie sur trois outils principaux :

- les fiches actions du CPOM (2023-2027)
- les fiches actions du projet de service (2022-2027)
- le DUERP.

Nous commençons également à intégrer dans cette démarche d'amélioration continue, les exigences du guide des évaluations externes définie par l'HAS.

Les nombreux changements dans le secteur médico-social nous poussent à anticiper l'avenir et nous préparer à de nouveaux paradigmes. Les évolutions du service vont se tourner vers la préparation de la tarification SERAFIN PH et la préparation de l'évaluation externe en 2027.

PÔLE FAMILLE



AHSSEA



CENTRE MATERNEL ET FAMILIAL

Le taux d'occupation au cours de l'année 2024 est très élevé. Il est quasiment identique à celui historique de 2023 (soit 84,30 %).

Ce taux élevé reflète simplement le nombre soutenu de demandes d'hébergement parvenue au service (27) toujours aussi élevées.

PERSONNES ADMISES	PERSONNES HEBERGEES	PERSONNES SORTIES
17	33	17

Au cours de l'année passée, nous avons hébergé un nombre important de parents mineurs orientés par le service de l'ASEF. Certains parents sont très jeunes (15 ans). Le CMF est toujours aussi bien identifié par nos partenaires comme établissement pouvant accueillir des couples : 7 couples hébergés durant l'année écoulée.

Dans un souci de répondre à cette demande et afin d'améliorer la qualité de vie des résidents mais aussi des professionnels (QVCT), nous avons effectué en 2024 des travaux d'aménagement de nos locaux : transformation de bureaux en appartements et d'un grand logement en bureau pour les professionnels, avec des espaces dédiés mieux identifiés qu'auparavant (salle d'éveil, salle de réunion, ...).

En termes de ressources humaines, un 5ème poste en CDI validé par notre financeur a permis de recruter un éducateur spécialisé de façon pérenne, d'alléger le rythme soutenu et de travailler plus souvent en doublure, et de permettre aussi de sécuriser le parcours des personnes hébergées.

En 2024, nous recensons un nombre d'arrêts maladie encore important (maladie longue durée et d'autres plus ponctuels).

L'équipe de cadres a dû, très souvent au pied levé, trouver des solutions de remplacements de ces professionnels absents, de jour comme de nuit, afin de répondre à la continuité de service.

L'équipe éducative a également été renouvelée pour plus de la moitié. Cela a demandé à l'équipe de cadres mais aussi aux collègues plus anciens, de prendre le temps nécessaire d'accompagner ces nouveaux personnels, pour favoriser leur intégration.

2024 a coïncidé avec la réactualisation du projet d'établissement, la réalisation du DUERP et de l'évaluation externe. Nous avons de là, dégagé des pistes de travail en équipe pour poursuivre l'amélioration de la qualité du service rendu aux personnes hébergées.

CONCLUSION :

Comme le montre l'exercice 2024, le CMF est sans cesse en mouvement depuis sa création.

Cette année, nous avons mis l'accent sur les conditions de vie des résidents, afin d'individualiser les prises en charges des situations et améliorer également les conditions de travail des professionnels.

Nous avons mis à profit le travail de préparation à l'évaluation externe pour revisiter nos pratiques, ce qui nous a permis d'intégrer plus facilement les nouveaux professionnels.



MEDIATION FAMILIALE

“Créer les conditions de dialogue pour permettre aux personnes en difficultés de communication de prendre ensemble des décisions mutuellement acceptables”.

La médiation familiale est un processus qui peut être conventionnel ou judiciaire. Il ne peut avoir lieu qu’avec le consentement éclairé de chacune des parties :

Ce qui mobilise les personnes à solliciter une médiation familiale :

avoir la paix
mieux communiquer
impartialité du médiateur
se sentir de nouveau respecté
parler du quotidien des enfants
reprendre le dialogue
trouver une nouvelle façon de faire
être rassuré par la présence d'un tiers
bien-être des enfants
expression libre, en sécurité
lieu pour se parler, sans enfant
concret faire comprendre à l'autre
éviter l'escalade faire du sur-mesure
agir sans le juge
écrire des accords
être écouté

Nos partenaires financiers sont :

- la caisse d’allocations familiales de Haute Saône.
- le ministère de la justice (cour d’appel de Besançon).
- le conseil départemental de haute Saône,
- la caisse de mutualité sociale agricole.

ACTIVITÉ 2024

Les médiatrices familiales (1.40 ETP) assurent des permanences sur Vesoul, Gray, Lure et Jussey.

SYNTHÈSE DE L’ACTIVITÉ

39 dossiers étaient en cours au 31 décembre 2023.

151 dossiers ont été ouverts en 2024.

TYPOLOGIE DES 151 DOSSIERS OUVERTS EN 2024

CONVENTIONNEL	JUDICIAIRE		
	Juge aux Affaires Familiales		Juge des Enfants
	Médiations ordonnées	Injonctions	Médiations ordonnées
121	21	3	7

On constate une activité constante sur les demandes spontanées, tandis que les orientations des médiations ordonnées ont réduit de moitié. Le travail avec les juges a permis de pouvoir mieux identifier les situations dans lesquelles une médiation pouvait avoir lieu. Par ailleurs, les délais exceptionnellement courts en Haute Saône pour obtenir une audience devant le juge des affaires familiales peuvent avoir des conséquences sur l'activité.

Une activité 2024 qui représente :

- 190 dossiers au total, qui ont conduit à 219 entretiens.
- 135 séances de médiation
- 52 processus réalisés : 35 en conventionnel et 17 en judiciaire.

Au total, 354 entretiens réalisés par les médiatrices familiales.

Issues des médiations familiales :

Sur les médiations conventionnelles, 68 % débouchent sur une issue favorable à la relation. La démarche volontaire reste la plus valorisante pour les parents, qui sans la contrainte judiciaire, prennent eux-mêmes les décisions les plus adaptées.

Sur les médiations ordonnées, 60 % se sont terminées par des accords oraux.

Une année 2024 satisfaisante en termes de processus de médiation engagée avec une évolution de 20% par rapport à 2023.

Une année intensive sur les actions de promotion, 21 partenaires ont été rencontrés pour faire connaissance avec le service de médiation familiale.

En 2025, le service de médiation familiale appliquera le nouveau référentiel de la caisse nationale des allocations familiales en vigueur depuis le 1 janvier 2025. Points à retenir du nouveau référentiel :

- exclusion du recours à la médiation familiale en cas de violences intrafamiliales
- exclusion du financement des médiations familiales ordonnées en matière de protection de l'enfance.

ESPACE RENCONTRE

L'espace rencontre est un lieu permettant à l'enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers. Il s'agit d'un lieu neutre, transitoire et autonome, permettant dans l'intérêt de l'enfant, l'exercice du droit de visite. Il est un outil de maintien et de restauration des relations entre les enfants et leurs parents ainsi qu'une aide à l'exercice de la coparentalité. Il s'agit de soutenir l'enfant au cœur de situations difficiles (séparations conflictuelles, enfants qui n'ont jamais ou peu connu leur parent, adolescents dans le refus de voir un parent, parents traversant des problématiques de santé mentale ou d'addictions, parents incarcérés, situations de violences conjugales).

L'espace rencontre contribue à prévenir et à accompagner les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales. Il est à ce titre un dispositif central de soutien à la parentalité.

L'ACTIVITÉ 2024

RÉPARTITION DES NOUVELLES MESURES 2024

	Juge aux Affaires Familiales	Juge des Enfants	Cour d'Appel	TOTAL JUDICIAIRE	Conventionnelle
2024	46	14	1	61	6
2023	88	14	2	104	5

En 2024, face à une liste d'attente importante, les juges ont trouvé d'autres solutions afin de ne pas engorger le service. En effet, une liste d'attente trop importante apporte frustration et colère, et par conséquent ne permet pas de commencer les visites médiatisées dans un environnement serein. L'ouverture des 4 mercredis par mois, a fluidifié la liste d'attente, avec un accent mis sur les enfants de moins de 3 ans.

VISITES MÉDIATISÉES

RENCONTRES PROGRAMMÉES	VESOUL	GRAY	TOTAL
Cadre judiciaire	719	133	852
Cadre amiable	27	37	64
Total			916

Pour info 2023

773

Secteur Vesoul : 746 rencontres (ouverture tous les mercredis et 2 samedis par mois)

Secteur Gray : 170 rencontres (ouverture 2 samedis par mois)

L'espace rencontre a accueilli 106 enfants dans l'année.

Les mesures sont ordonnées pour 6 mois “renouvelable une fois” ; en 2024 la durée moyenne s'élève à 9 mois. Le temps de prise en charge reste assez long et caractérise des situations dont les liens sont rompus entre l'enfant et le parent visiteur.

Problématiques dominantes dans les mesures judiciaires :

- 45% violences conjugales ayant fait l'objet d'une décision de justice (20 % d'ordonnance de protection délivrée)
- 36 % troubles psychiques/psychiatriques d'un parent
- 18% problématiques d'addictions.

L'accompagnement à la parentalité dans ce contexte doit s'exercer par des professionnels aguerris et formés :

- sur les techniques de communication non violente
- sur des savoir faire et savoir être sur la prise en charge de la santé mentale, afin de réagir de manière adaptée aux comportements de la personne.

Face à ces problématiques, la jonction entre le sanitaire et le social reste minime et interroge les pratiques et les besoins en compétences en espace rencontre.

Un travail de développement des compétences pour l'équipe reste indispensable pour maîtriser cette mission.



SERVICE D'ACCUEIL DES FEMMES EN DIFFICULTE

La lutte contre les violences faites aux femmes représente une priorité forte. Elle fait l'objet d'une politique publique depuis de nombreuses années, avec des dispositifs renforcés en Haute Saône déployés sur l'ensemble du département. Les campagnes de sensibilisation et de communication des acteurs départementaux impactent sur le nombre d'orientations dans nos structures.

Les services de l'AHSSEA représentés par le SAFED et AUVIV demeurent des dispositifs fondamentaux sur la problématique des violences au sein du couple.

ACTIVITÉ 2024

- des taux d'occupation proche des 100% sur le SAFED et AUVIV
- des prises en charge en nombre important sur le SAFED, avec une augmentation de demande d'accompagnement hors les murs (+ 10 %)
- une évolution des problématiques en lien avec des personnes souffrant d'addictions sévères.

Cette année a été consacrée au travail sur l'évaluation externe, 12 séances ont permis de reprendre les fondamentaux correspondant aux 147 critères établis par la haute autorité de santé. Ces journées d'évaluation restent intenses et demandent un niveau d'exigence par rapport à la traçabilité des actions.

L'évaluation s'est déroulée dans un contexte propice aux échanges qui se sont réalisés avec authenticité. L'évaluation est perçue par les professionnelles comme une démarche d'amélioration continue de la qualité de leur organisation. Un plan d'action sur les axes d'amélioration a été rédigé et transmis aux autorités. La qualité du service a été cotée à 3.60 sur 4. Les axes forts concernent la bientraitance des usagers, l'effectivité des droits des personnes et la co-construction du projet des personnes.

SAFED

Places avec hébergement :

- ouverture d'un pavillon supplémentaire au titre de l'hébergement d'urgence. (entre 2 à 4 places)
 - 24 places insertion CHRS
 - 6 places immédiates CHRS
 - 4 places urgence HU

Places sans hébergement :

- 8 mesures hors les murs CHRS
- 6 mesures service de suite CHRS (avant qu'une place se libère sur le CHRS)
 - public : femmes majeures avec ou sans enfant dont 78 % de femmes victimes de violences conjugales.

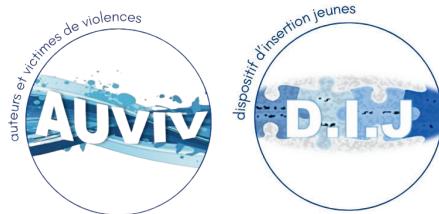
Au titre de l'aide aux victimes : SAFED

- accueil et accompagnement **en urgence → 10 personnes**
- accueil et accompagnement en insertion
 - **en accueil immédiat 26 personnes**
 - **en accueil d'insertion 67 personnes,**
- accompagnement hors les murs en lien avec AUVIV : → **18 personnes**
- accompagnement service de suite (hors dotation globale, financement complémentaire) : → **73 personnes** (30 femmes et 43 enfants)
- **Ce sont 194 personnes accueillies et accompagnées sur l'ensemble des dispositifs portés par le SAFED.**

Prise en charge spécifique du SAFED (hors champ du droit commun) :

- atelier past elles : 73 personnes ont pu bénéficier des ateliers thématiques (gestion des émotions, gym douce, atelier chant, découverte culinaire, sportive. Atelier Art thérapie
- prise en charge psychologique : 88 personnes en entretiens individuels
- atelier “collage” et groupe de paroles violences : 16 séances, soit 64 personnes “se reconstruire, se déculpabiliser, aller de l'avant”
- atelier des enfants : 23 séances collectives pour prévenir des conduites violentes, pour apprendre les modes relationnels, valorisation de l'estime de soi et retrouver une place d'enfant. (activités extérieures et ateliers créatifs).

Les enfants sont des victimes trop souvent oubliées pour autant, ils sont les adultes de demain. La prévention doit être davantage soutenue, les répercussions des violences sur les enfants sont des traumatismes.



Public : auteurs de violences conjugales

Ce dispositif propose :

- placement sous contrôle judiciaire (5 places, convention pré sentencielle), la personne mise en cause est éloignée du domicile jusqu'à sa comparution immédiate
- placement extérieur/sursis probatoire, (2 places, convention en post sentencielle) la personne est condamnée et écrouée, elle bénéficie d'un aménagement de peine sur le dispositif jusqu'à sa libération

En 2024, 27 auteurs ont été pris en charge par le dispositif AUVIV

- entretiens psychologiques : 1215 séances individuelles
- accompagnement socio-éducatif : 2268 entretiens individuels
- animation et coordination avec le SPIP des stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences conjugales :
- 6 sessions de 2 jours de stages de responsabilisation, soit 50 auteurs condamnés ont réalisés leurs stages en 2024
- réalisation des enquêtes de personnalité : 12 enquêtes réalisées.
- **Lieu d'écoute pour le public volontaire :**
 - 12 personnes suivies à l'année, 90% sont des personnes en obligation de soins.

DIJ

- **10 places CHRS :**
 - **public : jeunes de 18 à 25 ans**
- 20 jeunes accompagnés en 2024 : 11 jeunes hommes et 9 jeunes femmes.
- 13 sont sortis du dispositif :
 - 60 % bénéficient de ressources issues du fruit du travail et/ou de la formation
 - 20% bénéficient de ressources issues du contrat engagement jeune
 - 20% ont bénéficié de l'allocation d'adulte handicapé.

L'accompagnement individuel couplé de séances collectives, art thérapie, équithérapie, groupe de paroles, socio esthétisme, permet de valoriser leurs compétences, de favoriser la dynamique de groupe, de travailler sur les valeurs de solidarité et d'entraide.

A noter, cette année, un nombre important d'accompagnement de jeunes en situation de marginalité, non connus du réseau partenarial.

CONCLUSION

Un CHRS, riche en termes d'offres de service par la mise en œuvre d'accompagnement adapté à chaque situation. Un constat et une analyse partagée sur les publics en grande souffrance avec une hausse de consommation de produits illicites. La question du soin reste très prégnante mais pour certains le cheminement reste long et aggrave leur santé physique et psychique. A réfléchir sur la mise en place de groupe de Pair aidance, fondée sur l'expérience et les échanges réciproques.

En 2025, la réforme de la tarification des CHRS liée à la préparation du nouveau CPOM sera un enjeu majeur sur la continuité de la qualité de la prise en charge.

PÔLE INSERTION



AHSSEA

CENTRE PROVISOIRE D'ACCUEIL ET D'INSERTION

HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR DEMANDEURS D'ASILE - HUDA

- 30 places exclusivement en hébergement diffus à Vesoul
- taux d'occupation 2024 : 86 %
- nationalités les plus représentées : soudanaise (32%), guinéenne (17%), azerbaïdjanaise (17%) et éthiopienne (8%), 14 nationalités représentées au total.

CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE – CADA

- 182 places réparties sur trois sites géographiques :
 - 85 places en hébergement diffus à Saint-Loup/Semouse
 - 65 places en foyer collectif à Lure
 - 32 places en hébergement diffus à Vesoul
- taux d'occupation 2024 : 89 %
- nationalités les plus représentées : afghane, congolaise et ivoirienne, 47 nationalités représentées au total.

CENTRE PROVISOIRE D'HÉBERGEMENT - CPH

- 50 places exclusivement à Lure, hébergement mixte (foyer collectif et diffus)
- taux d'occupation 2024 : 88 %
- nationalités les plus représentées : afghane et soudanaise.

DISPOSITIF EN SANTÉ MENTALE

CELLULE UKRAINE

L'année 2024 a été marquée par la fin de l'activité du service accompagnement vers l'emploi et la citoyenneté (AVEC) avec le déploiement du dispositif AGIR sur notre département en mars 2024 par l'association VILTAIS.

Suite à une circulaire ministérielle, le nombre de places HUDA sur le département de la Haute-Saône a connu une diminution de 35 places sur 144 au total en fin d'année 2024. Le service HUDA de l'AHSSEA n'a pas été impacté par cette orientation gouvernementale.

SITUATION RH

Les services du CPAI ont connu plusieurs absences prolongées de professionnels sur l'année 2024 notamment celles du directeur et de deux agents d'entretien.

L'ACTIVITÉ

En 2024, 249 personnes ont été accueillies sur l'ensemble des services HUDA/CADA et CPH et 262 personnes ont été accompagnées à la sortie de ces mêmes services.

Aucune présence indue à déclarer sur cette année 2024 tant concernant des personnes bénéficiaires d'une protection internationale que des personnes déboutées du droit d'asile.

A préciser que les orientations sur les dispositifs HUDA/CADA et CPH sont prononcées par l'OFII Besançon via le DN@ (dispositif national d'accueil), le service agit uniquement sur la mise en indisponibilité éventuelle de certaines places, notamment pour motif de travaux, de sous-occupation ou encore de désinsectisation.

La remise en disponibilité des places est automatique à chaque sortie du dispositif national d'accueil. Le délai entre l'orientation et l'arrivée effective des personnes sur nos services influe donc sur les taux d'occupation.

Seuls 3 logements sociaux situés exclusivement à Lure ont été mobilisés par Habitat 70 sur l'année 2024 pour reloger 3 ménages bénéficiaires d'une protection internationale (deux familles et une personne isolée) à la sortie des services HUDA/CADA et CPH (contre 7 logements en 2023). A noter que ces 3 ménages étaient pris en charge par le CPH, aucun BPI sorti du CADA et de l'HUDA ne s'est installé en logement autonome en Haute-Saône.

Nous observons une hausse significative des orientations en CPH comme modalité de sortie du CADA pour les bénéficiaires d'une protection : 50% cette année contre 16% en 2023 en ont bénéficié, après demande auprès de l'OFII de Besançon d'une orientation en CPH dans la région BFC et principalement au CPH de Lure.

Davantage de résidents BPI ont privilégié cette année 2024 une sortie des dispositifs CADA/CPH en solution individuelle, en mobilisant leur réseau amical/familial pour rejoindre de grandes agglomérations. Malgré le dépôt de demandes de logement social auprès des bailleurs de ces villes, aucun logement n'est attribué dans les délais de prise en charge impartis du fait d'une tension locative importante. Cette dernière tend à s'accentuer également dans des villes de taille moyenne dans notre département et dans les départements limitrophes.

LES PROFILS ACCUEILLIS

Le public demandeur d'asile et bénéficiaire d'une protection internationale de par l'exil, certains traumatismes vécus au pays et les désillusions lors du parcours d'insertion socio-professionnelle en France est en situation de vulnérabilité et de fragilité psychologique. La confrontation à la réalité génère une frustration, que certains résidents ne parviennent pas à gérer seuls, développant des comportements d'agressivité et/ou de violence et nécessitant une intervention en interne ou d'acteurs du territoire.

Les professionnels interservices et intersites se sont mobilisés tout au long de l'année 2024 afin de proposer des séances d'informations collectives sur différentes thématiques : logement, budget, hygiène et entretien, système de santé, savoirs-être et codes sociaux. Cette dynamique participe à la déconstruction des représentations de la société d'accueil et favorise ainsi l'adaptation puis l'intégration du public.

Le pourcentage du nombre de personnes isolées hébergées au CADA a diminué de 19 points entre 2023 et 2024, passant de 83% à 64% avec en même temps une augmentation de la part de femmes isolées dans ce groupe : 32 en 2024 pour 18 en 2023.

Cette évolution de la typologie du public accueilli en CADA s'observe depuis le second semestre 2024. En outre, davantage de familles monoparentales ont été accueillies et un public davantage francophone de nationalité de pays africains.

Les services HUDA et CPH maintiennent tous deux leur taux de personnes isolées hébergées de l'an dernier d'environ 80%.

L'HÉBERGEMENT

Concernant les lieux d'hébergement, nous avons poursuivi l'organisation initiée en 2023 avec des visites mensuelles des logements et quotidienne des espaces collectifs sur le bâtiment de Lure.

Constatant régulièrement des comportements inadaptés du public accueilli dans l'entretien des lieux d'hébergement et face à la présence de blattes, il est indispensable de maintenir cette organisation. Entretiens, réunions d'étages, d'appartement, "ateliers ménage", supports de communication, intervention d'entreprises sont autant de réponses apportées par l'ensemble des professionnels pour veiller à la tenue des lieux d'hébergement.

Par ailleurs, un plan pluriannuel de rénovation des lieux d'hébergement HUDA/CADA et CPH a été étudié et a débuté en 2024.

Pour 2024, ce sont 10 chambres rénovées sur le bâtiment collectif ainsi que les 8 cuisines collectives avec le remplacement du mobilier existant par des plans de travail en inox avec bacs intégrés.

Concernant l'hébergement diffus, 2 appartements rénovés à Saint-Loup et 1 à Vesoul par la société AIIS, 9 appartements ont pu être rénovés en partie par l'agent d'entretien sur le site de Saint-Loup, principalement des travaux de peinture et réhausse de carrelage dans les salles de bain. 2 logements à Vesoul remis en état à Vesoul en interne.

EVALUATION EXTERNE

En vue de l'évaluation externe, programmée au dernier trimestre 2025, les autoévaluations des services CADA et CPH ont été réalisées fin 2024 via SYNAÉ. Des groupes de travail associant collaborateurs et résidents ont été planifiés dès 2025 avec pour objectif répondre au mieux aux exigences de l'évaluation à venir.

LE POINT HABITAT JEUNES



LA MISSION

Le PHAJ est une résidence sociale et un foyer de jeunes travailleurs implanté sur 3 sites :

- un site situé 19, rue Marcel Rozard à Frotey-lès-Vesoul avec 3 bâtiments, qui a une capacité d'accueil de 80 places
- un site situé au relais 19, rue de la Vaugine à Pusey composé de 2 bâtiments, qui a une capacité d'accueil de 77 places
- un site situé au boulevard des alliés à Vesoul et qui a une capacité de 5 places.

Sur l'année 2024, le taux d'occupation est de 79 % pour l'ensemble des trois sites.

La répartition des places, en lien avec la CAF est de la façon suivante : 122 places de résidence sociale dont 70 places en Foyer de jeunes travailleurs. Cette identification nous permettra d'être davantage en conformité avec les publics que nous accueillons mais aussi, avec les exigences de nos financeurs

Nous disposons également de salles de réunion et de formation à Frotey-lès-Vesoul mises à la location.

LES DISPOSITIFS ACCUEILLIS

Au sein de notre structure, nous hébergeons également :

- des mineurs non accompagnés pris en charge par le dispositif SAJES sous la direction de M. MARTZLOFF. Nous accueillons actuellement 26 jeunes MNA
- des personnes suivies par le CHRS SAFED sous la direction de Mme GRESSET : 10 jeunes du dispositif insertion jeunes (DIJ) et 5 femmes victimes de violences intrafamiliales, soit 15 personnes.

Le personnel de ces dispositifs vient travailler quotidiennement au sein du PHAJ (3 travailleurs sociaux SAJES et 1 DIJ).

L'APPEL À PROJET CONTRAT ENGAGEMENT JEUNE – JEUNES EN RUPTURE **(CEJ-JR)**

En septembre 2023, nous avons répondu à second appel à projet “CEJ-JR” vague 2, afin de demander des financements complémentaires. Nous avons ainsi obtenu le financement de 0.5 ETP supplémentaire de travailleur social soit un total de 2 ETP, le financement d'un partenariat avec le BE4WORK, et la prolongation du dispositif sur l'année 2025.

Deux nouveaux collaborateurs ont intégré le dispositif en mars 2024, suite au départ des anciens éducateurs.

Avec l'arrivée d'un nouveau responsable du dispositif en juillet 2024, un nouveau plan d'actions a été mis en place durant le dernier trimestre 2024 pour agrandir le cercle de nos partenaires et tenter de rayonner sur l'ensemble du territoire.

Durant cette année, nous avons rencontré 58 jeunes, accompagné 25 jeunes dont 10 ont signé un contrat engagement jeune- jeunes en rupture. Le taux d'avancement des objectifs fixés par le financeur est de 31% pour l'action de repérage et de 16% pour l'objectif de signature de contrats engagement jeune.

L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT OFFRE DE REPÉRAGE ET DE REMOBILISATION

L'AHSSEA, a répondu durant le dernier trimestre 2024 à l'AMI “offre de repérage et de remobilisation” pour le département de la Haute Saône. Sa candidature a été retenue pour les périodes 2025-2027.

L'objectif est de repérer et accompagner un public de 26 à 67 ans, éloigné du service public de l'emploi, et qui cumule certaines difficultés au niveau du logement, de la mobilité et de la santé mentale.

Compte tenu des contraintes budgétaires fixées par notre financeur, l'équipe 02R sera la même que celle du CEJ-JR pour l'année 2025.

LES PERSONNES ACCUEILLIES ET ACCOMPAGNÉES

Sur l'année 2024, nous avons logé 1638 personnes sur le site de Frotey et Pusey.

65 nouveaux résidents ont intégrés le PHAJ (hors dispositif DIJ et SAJES) avec une répartition de 54 garçons et 11 filles.

La très grande majorité du public est âgée de 18 à 25 ans.

54% sont de nationalité étrangère (majoritairement africaine).

La durée moyenne de séjour est de 289 jours.

La moitié de la durée de séjour dépasse les 6 mois (54 %), dont presque un quart sont de plus d'un an.

LES RESSOURCES HUMAINES

Une direction unique assure la gestion des trois sites. Le PHAJ est ouvert 365 jours par an. Au 31/12/2024, le PHAJ comprend 9.1 ETP pour 11 personnes physiques (dont 1 personne en CDD et 1 apprenti).

A noter également que 2 travailleurs sociaux (CDD) sont spécialement dédiés au dispositif contrat engagement jeune – jeunes en rupture (CEJ-JR) dont le financement (subvention Etat) est assuré jusqu'au 31/12/2025.

Au 01/01/2024, le dispositif d'intervention sociale de rue (grande précarité) est rattaché à la direction du PHAJ, venant renforcer l'équipe éducative de 2 personnes supplémentaires (1,65 ETP). Durant le mois de décembre, une troisième personne a intégré le dispositif en CDD 1ETP, qui devrait se transformer en CDI sur l'année 2025.

INTRODUCTION

Cap emploi est un organisme de placement spécialisé (OPS) qui exerce une mission de service public. Le cap emploi développe une expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé en réponse à leurs problématiques de santé.

Compte tenu de son expertise, cap emploi informe, conseille et accompagne les employeurs dans leurs problématiques de recrutement, de maintien dans et en emploi.

Les missions du cap emploi se divisent en 3 catégories :

- accompagnement vers l'emploi
- accompagnement dans l'emploi
- missions transverses liées à la communication, au partenariat, à l'information et à la sensibilisation des employeurs et des salariés).

ZONE D'INTERVENTION

8 conseillères à l'emploi (6.03 ETP) accompagnent les bénéficiaires vers l'emploi en Haute-Saône. Elles interviennent dans les lieux uniques d'accompagnement (LUA), répartis entre quatre agences, une antenne de France travail (anciennement pôle-emploi), et quatre maisons France services (Rioz, Montbozon, Jussey, et Faverney).

La mission maintien dans l'emploi inclut une chargée de mission maintien et un prospecteur entreprise, tous deux actifs sur le département de la Haute-Saône.

Le public cible : les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi (article L5212-13 du code du travail) quel que soit leur statut (demandeurs d'emploi, salariés, agents de la fonction publique, travailleurs indépendants) ainsi qu'aux employeurs, qu'ils soient privés ou publics.

AXE 1 : L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN SITUATION DE HANDICAP

En 2024, la préparation de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi (LPE), adoptée en décembre 2023, a mobilisé les acteurs du réseau pour l'emploi (Cap emploi, France travail, missions locales, Département, DDETSPP). Ce réseau vise à renforcer la coordination entre les structures de l'emploi et de l'insertion, en mutualisant leurs ressources pour mieux accompagner les demandeurs d'emploi, prévenir les ruptures de parcours et faciliter les recrutements grâce à une offre de services commune aux employeurs.

Les restrictions budgétaires de l'AGEFIPH, de France travail et de la région ont impacté l'accompagnement des personnes en situation de handicap, avec une baisse des financements pour l'insertion et la formation professionnelle.

Ces contraintes n'ont cependant pas freiné l'engagement de cap emploi, qui a su maintenir et adapter son activité en innovant et en renforçant sa présence sur l'ensemble du territoire, auprès des personnes, des partenaires et des employeurs.

Cap emploi a participé à de nombreux événements pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap :

- mises en relation et recrutements innovants :
 - soirée handibasket à Héricourt, recrutement à l'aveugle au cinéma Méliès de Lure, stade vers l'emploi à Vesoul, offrant une approche novatrice sans préjugés liés au CV
- forums et salons emploi :
 - organisation du forum de Rioz et participation au forum inclusion organisé par halte discrimination à Vesoul ainsi qu'au salon des enjeux en QPV
- découverte des métiers et accompagnement :
 - actions ciblées sur les métiers des services à la personne à Luxeuil et sur l'industrie à Lure et Héricourt.
- actions de proximité :
 - participation aux rencontres emploi à Marnay (zone rurale), Héricourt (QPV) et actions à destination des allocataires du RSA.

Enfin, cap emploi a initié et organisé le forum Inclusif – sport et orientation pour tous, un événement clé de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH). Avec 130 participants le matin et 270 visiteurs l'après-midi, son succès (96 % de satisfaction) confirme l'intérêt de le reconduire en 2025 sur un autre bassin d'emploi.

AXE 2 : LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI ET LA TRANSITION PROFESSIONNELLE

L'activité d'accompagnement dans et en emploi a été marquée par plusieurs initiatives visant à sensibiliser et soutenir les employeurs et les salariés dans le domaine du handicap. Un travail de collaboration a été mené avec des structures ELIAD et ADMR, incluant l'adaptation du jeu handipoursuite de l'AGEFIPH pour le secteur des services à la personne. Cette nouvelle version du jeu sera déployée avec d'autres entreprises et dans différentes régions pour renforcer la sensibilisation au handicap dans ce milieu professionnel.

Parallèlement, des actions de sensibilisation ont été réalisées pour d'autres entreprises comme soprofen Champagney et euroserum. Un événement a également été organisé pour favoriser l'échange entre des employeurs publics et les collaborateurs du cap emploi, contribuant ainsi à une meilleure inclusion professionnelle dans le secteur public.

Le maintien dans l'emploi était jusqu'à présent une activité conventionnée avec des objectifs clairs, assurant un suivi et un accompagnement précis. En revanche, la transition professionnelle n'était pas encadrée par des objectifs spécifiques, mais cela changera en 2025, avec la mise en place d'objectifs définis pour cette activité afin de structurer davantage l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans leur parcours professionnel.

CONCLUSION

L'axe 2 a atteint son objectif à 100%, et sur l'axe 1, 5 objectifs sur 7 ont été atteints, les autres étant proches d'être réalisés. Cela témoigne d'une belle performance globale sur les 2 axes.

Jusqu'à présent, la transition professionnelle n'était pas encadrée par des objectifs spécifiques, mais cela change en 2025.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2024 est marquée par :

- Une réorganisation associative autour de quatre grands pôles
- Une activité qui reste soutenue
- Une offre de service qui poursuit son développement et ses mutations
- Des chantiers associatifs d'envergure
- Des équilibres budgétaires et RH préservés

Protection de l'enfance

Directrice de pôle : Amandine Cereser

Centre éducatif Marcel Rozard – Directeur : Jean-François Martzloff

- Des travaux qui ont perturbé l'activité d'internat à Frotey, en partie compensée par une activité soutenue à Gray, ainsi que par une augmentation des jeunes en préparation à l'autonomie.
- Une activité PEAD dont l'habilitation a été portée à 60 mesures et qui se transforme en fin d'exercice 2024 en mesure de milieu ouvert renforcée avec hébergement (AEMO R/H et AED R/H)

SAJES – Directeur : Jean-François Martzloff

- Habilitation portée à 28 puis 34 mineurs non accompagnés en juillet 2024.
- Équipe renforcée par une 3^e éducatrice et extension du temps de travail de la maîtresse de maison.

SESAM – Directrice : Amandine Cereser

- Moyenne mensuelle inférieure à 900 mesures suivies pour une habilitation fixée à 1152.
- Ratio de mesures renforcées bien supérieur aux prévisions.
- Difficultés de recrutement persistantes (\approx 10 postes vacants).
- Mise en place d'une mesure unique modulable aux effets bénéfiques.
- Audit externe les 19-20 novembre : note de 3,10/4.

Service d'investigation éducative – Directrice : Amandine Cereser

- Sous-activité pour la 2^e année consécutive : 55 mesures judiciaires d'investigation éducative clôturées pour 70 habilitées.
- Nouvelle cheffe de service, nouvelle éducatrice spécialisée, remplacement maternité de la psychologue.
- Déménagement du service rue Fleurier à Vesoul.

Service de prévention spécialisée – Directrice : Amandine Cereser

- Départ du chef de service, réorganisation avec un coordonnateur.
- Binôme d'Héricourt reconstitué.
- Mise en place d'une colocation solidaire au Grand Grésil.
- Audit externe 21-22 novembre : note de 2,58/4, traçabilité jugée insuffisante (corrigée depuis avec l'outil Traject).

Médico-social

Directrice de pôle : Emylie Clavier

DIME – Dr Jean-Louis Beaudouin, Directrice : Emylie Clavier

- Passage en dispositif (IME → DIME) avec intégration de l'équipe SESSAD DI.
- Travail soutenu vers l'inclusion et les prestations externalisées.
- Développement du répit (week-ends, vacances) avec taux d'occupation élevés (170 %).
- Renforcement du DAPEH (+10 places).
- Recrutement de 2 chefs de service.
- Équipement d'un dossier usager informatisé (IMAGO).
- Travail complexe sur le projet de rénovation/reconstruction et regroupement médico-social.

SESSAD auditif et moteur – Directrice : Emmanuelle Lacroix

- SESSAD DA : 20 jeunes suivis fin 2024 (habilitation : 15 places), taux d'occupation moyen de 120%
- SESSAD DM : 53 jeunes suivis en moyenne sur l'année (habilitation : 50 places)
- Projet de service actualisé et validé en conseil d'administration en décembre 2024

CAMSP – Directrice : Emmanuelle Lacroix

- Activité intense et en croissance : 100 enfants suivis en moyenne (142 %).
- 168 en file active.
- Renforts temporaires et recrutement d'une orthophoniste.
- PCO TND : 130 enfants en parcours (246 en file active).
- Mise en place d'une guidance parentale.
- Obtention d'un programme de recherche interventionnelle (Dr Vurpillat, projet RESPIRE).

SAVS SAM – Directeur : Laurent Weinachter

- Changement de nom SAMN → SAVS SAM.
- 40 ans du service (18 janvier).
- Taux d'occupation en baisse au 2^e semestre, travail sur liste d'attente.
- Transformation de postes vacants en un 2^e chef de service.
- SAVS PHAREs : taux d'occupation 100 %.

Famille

Directrice de pôle : Élodie Gresset

SAFED – Directrice : Élodie Gresset

- SAFED : activité soutenue, proche de 100 %, 124 femmes (et enfants) accueillies.
- AUVIV : 10 auteurs pris en charge mensuellement (7 en 2023).
- DIJ : 9 jeunes suivis pour 10 places.
- Augmentation des suivis hors les murs, troubles psychiques/addictions en hausse.
- Audit 5-6 novembre : note 3,52/4.

Centre maternel familial – Directrice : Élodie Gresset

- Taux d'occupation 84 %, 14 entrées en 2024.
- Hausse des mamans mineures.
- Profils plus complexes (troubles, addictions, déficience).
- Création d'un 5^e poste éducatif 24h/24.
- Audit 7-8 novembre : note 3,32/4.

Médiation familiale et espace rencontres « Le Poêle » – Directrice : Élodie Gresset

- Médiation familiale : 152 dossiers (184 en 2023), baisse due à moins de médiations judiciaires.
- Espace rencontres : 53 situations mensuelles, 916 visites planifiées (773 en 2023).
- Plus d'ouvertures le mercredi, délais réduits, situations plus complexes parfois à risque.

Insertion

Directeur de pôle : Erik Pagnot

CPAI – Direction intérim : Christine Jeandel

- CPAI : absence prolongée du directeur, intérim assuré.
- Activité globalement baissière (HUDA 86 %, CADA 89 %, CPH 88 %).
- Travaux → appartements indisponibles.
- Rénovation des cuisines CADA Lure.
- Discussions pour rachat du bâtiment de Lure.

CAP Emploi – Directeur : Farid Laïb

- CAP Emploi : départ en retraite de Fabienne Roux remplacée par Farid Laïb.
- Objectifs atteints : insertion (1079 vs 964 en 2023), maintien (127 signalements, 92 réussis).
- Convention signée 31 janvier avec ESAT et SPE.
- Forum inclusif 18 novembre à Luxeuil.
- Fin du dispositif H'activateur de compétences.

PHAJ – Responsable : Guillaume Salino

- PHAJ : taux d'occupation hébergement 78 % (conditions dégradées Frotey, préparation travaux).
- Baisse sensible des locations de salles (268 vs 353 en 2023).
- Recrutement de Guillaume Salino (1er juillet 2024).
- Rattachement du dispositif social de rue (1er janvier 2024).
- Prolongation CEJ-JR 2025 et obtention projet O2R.

Chantiers associatifs transversaux 2024

- Réorganisation en pôles et nouvelles directions.
- Communication améliorée (logos, site internet, réseaux sociaux, lettre mensuelle).
- Passage au forfait jours pour directeurs/adjoints.
- Travail sur la QVCT.
- Généralisation du dossier usager informatisé.
- Accès fibre optique sur presque tous les sites.
- Mise en place de G-Reserv pour la flotte auto.
- Mutualisation des ouvriers d'entretien de Frotey.

Équilibres RH préservés

- Effectifs stables : 445 salariés (443 en 2023).
- 276 CDI temps plein (263 en 2023), 96 CDI temps partiel.
- 42 embauches CDI (49 en 2023), 159 CDD (138 en 2023).
- 25 démissions, 7 retraites.
- Absentéisme : 6,57 % (7,09 % en 2023).
- Masse salariale brute : 13,29 M€ (+1,22 %).
- 16 accidents de travail/traject (18 en 2023).

Grands projets 2025

- Fin des travaux et emménagements : La Colombine, Maison de l'étang, Pavillon du chemin des prés.
- Réhabilitation bâtiment 2 du PHAJ.
- Création parcours sportif et city park à Frotey.
- Nouvelle signalétique extérieure.
- Études poursuite projet médico-social (DIME).
- Achat bâtiment CPAI et bâtiment CMA à Lure.
- Déménagement PHARe de Froideconche à Luxeuil.
- Installation vidéosurveillance Frotey, mutualisation veille de nuit.
- Projet associatif 2025-2029.
- Téléphonie IP.
- Finalisation CPOM CPAI.
- Passage Imago sur tous les ESMS médico-sociaux.
- Poursuite déploiement wifi usagers.
- Finalisation audit assurance.
- Suite des évaluations externes.
- Organisation des 80 ans de l'association et inauguration Frotey.

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2024

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	93 103	87 697	5 406	18 900
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	247 414	85 164	162 250	164 961
ACTIF CIRCULANT	Constructions	9 454 803	6 167 394	3 287 409	3 499 748
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	5 278 297	3 870 991	1 407 306	1 360 715
	Autres immobilisations corporelles	4 673 928	3 705 370	968 558	1 408 367
	Immobilisations corporelles en cours	2 753 007		2 753 007	677 112
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres titres immobilisés	100		100	100
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	52 102		52 102	69 234
	TOTAL (I)	22 552 754	13 916 617	8 636 137	7 199 138
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens	10 178	10 178		10 178
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
ACTIF CIRCULANT	Avances et Acomptes versés sur commandes				4 344
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	306 773	78 226	228 548	341 934
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	1 111 296		1 111 296	894 778
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	6 020 911	3 568	6 017 344	6 403 158
	DISPONIBILITES	9 783 542		9 783 542	8 470 822
	Charges constatées d'avance	63 095		63 095	83 799
	TOTAL (II)	17 295 796	91 972	17 203 824	16 209 014
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
COMPTES DE REGULARISATION	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	39 848 550	14 008 588	25 839 961	23 408 152
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

31/12/2024

31/12/2023

			31/12/2024	31/12/2023
			31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires	1 718 708	1 589 680	
	Fonds propres complémentaires	1 131 832	1 131 832	
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité	8 392 050	7 316 154	
	Autres	16 396	16 396	
	Report à nouveau	(463 513)	(642 122)	
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	1 253 936	1 158 277	
	Excédent ou déficit de l'exercice	1 296 272	1 479 191	
	Total des fonds propres (situation nette)	13 345 680	12 049 409	
	Fonds propres consomptibles			
	Subventions d'investissement	759 439	254 147	
	Provisions réglementées	622 739	425 788	
	Total des autres fonds propres	1 382 178	679 935	
	Total des fonds propres	14 727 858	12 729 344	
Fonds et reportés dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	2 586 783	2 686 888	
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes			
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public			
	Fonds dédiés sur concours publics			
	Total des fonds reportés et dédiés	2 586 783	2 686 888	
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges	1 518 637	1 545 043	
	Total des provisions	1 518 637	1 636 772	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES			
	Emprunts obligataires convertibles	6 615	5 324	
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 998 649	2 335 737	
	Emprunts et dettes financières divers	47 607	49 885	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 464		
	DETTES D'EXPLOITATION			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	803 364	714 408	
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales	2 710 726	2 884 369	
	DETTES DIVERSES			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	153 066	74 626	
	Autres dettes	146 568	280 413	
	Produits constatés d'avance	136 623	10 385	
	Total des dettes	7 006 683	6 355 148	
	Ecart de conversion passif			
	TOTAL PASSIF	25 839 961	23 408 152	
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 296 271,57	1 479 190,77	
	(1) Dont à moins d'un an	4 191 289	4 202 963	
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1 017		

Compte de Résultat

1/2

31/12/2024

31/12/2023

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 520	1 730
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	568 286	520 935
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	26 722 270	26 919 346
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	1 100	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	708 278	206 229
	Utilisations des fonds dédiés	714 992	749 554
	Autres produits	1 136 118	1 090 945
	Total des produits d'exploitation	29 852 564	29 488 738
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	
Variation de stock			
Achats de matières et autres approvisionnements			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes		5 503 355	5 349 830
Aides financières		1 000	
Impôts, taxes et versements assimilés		1 701 831	1 674 619
Salaires et traitements		13 349 268	13 022 296
Charges sociales		6 005 988	5 817 881
Dotation aux amortissements et dépréciations		845 665	803 228
Dotation aux provisions		467 473	474 307
Reports en fonds dédiés		614 848	773 901
Autres charges		266 816	211 975
Total des charges d'exploitation		28 756 245	28 128 038
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 096 319	1 360 700	

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2024	31/12/2023
	RESULTAT D'EXPLOITATION	1 096 319	1 360 700
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	13 980 172 818 	13 980 172 629 768
	Total des produits financiers	186 798	187 377
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	57 165 	38 240
	Total des charges financières	57 165	38 240
	RESULTAT FINANCIER	129 633	149 138
	RESULTAT COURANT avant impôts	1 225 952	1 509 837
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	36 141 622 020 	30 406 163 781
	Total des produits exceptionnels	658 161	194 187
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	32 758 350 220 196 951 	77 545 127 290 17 650
	Total des charges exceptionnelles	579 930	222 485
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	78 231	(28 298)
	Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	7 911 	2 348
	TOTAL DES PRODUITS	30 697 523	29 870 302
	TOTAL DES CHARGES	29 401 251	28 391 111
	EXCEDENT ou DEFICIT	1 296 272	1 479 191
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole			
TOTAL			

PRESSE BOOK



Pose de la première pierre du centre éducatif Marcel Rozard à Frotey-lès-Vesoul : un projet phare de modernisation du site de la Sauvegarde, mêlant réhabilitation et nouvelle construction, pour répondre aux besoins actuels des partenaires et marquer les 80 ans de la Sauvegarde de Haute-Saône.

Le bâtiment La Colombine, rénové en septembre 2023, peut accueillir 26 jeunes avec des espaces communs et des chambres individuelles. Il servira temporairement d'hébergement pour le centre éducatif Marcel Rozard pendant la construction d'un nouveau bâtiment.



La tovertafel a été inaugurée le 21 février au sein du DIME de l'AHSSEA. Cet outil interactif, qui projette des animations réagissant aux mouvements, stimule l'éveil sensoriel et cognitif des enfants en situation de handicap. Il favorise l'autonomie, l'apprentissage et la communication intuitive.

Le service d'accompagnement en milieu naturel a fêté ses 40 ans le 18 janvier dernier en adoptant un nouveau nom et un nouveau logo : il devient désormais le Service d'accompagnement à la vie sociale – Sam (SAVS-Sam). Sa mission reste inchangée : accompagner au quotidien les adultes en situation de handicap intellectuel.



Le 19 novembre 2024, Cap Emploi 70 a organisé à Luxeuil-les-Bains son premier forum inclusif, dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, en partenariat avec France Travail et la Mission locale. L'événement a rassemblé 160 participants le matin autour d'activités handisports et 270 visiteurs l'après-midi pour des échanges avec les partenaires et demandeurs d'emploi.

Le 26 septembre, une dizaine d'entités de Haute-Saône ont signé une convention cadre DIME visant à améliorer l'accompagnement des jeunes en situation de handicap. Ce dispositif intégré facilite la coordination entre établissements médico-éducatifs, familles et partenaires, pour adapter la prise en charge aux besoins de chaque enfant et favoriser son inclusion scolaire et sociale.



Le 19 janvier, neuf jeunes de Vesoul, Gray et Héricourt ont reçu leur diplôme de Premiers secours citoyens (PSC). La cérémonie, organisée par le service de prévention spécialisée, a réuni élus et partenaires qui ont salué leur engagement. Ces jeunes disposent désormais des compétences pour intervenir en cas d'urgence et sont invités à rejoindre la Protection civile.

Le 8 octobre 2024, la CAF a lancé la Semaine de la parentalité par une journée d'échanges avec les professionnels du CAMSP, de la PCO et de la médiation familiale. La conférence finale sur l'adolescence a offert des conseils pratiques aux familles. Tout au long de la semaine, des activités gratuites sont proposées dans le département : ateliers, jeux, sorties et conférences.

AHSSEA "LE CHATEAU"
Rue Marcel Rozard
70000 Frotey-Lès-Vesoul
03 84 97 14 50

REJOIGNEZ-NOUS

